

## | DÉLIBÉRATION 63-2025

### COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 20 octobre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	16
Absents	7
Procurations	2
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du 14 octobre 2025 (14/10/2025), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 20 octobre 2025 (20/10/2025) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (16) :** Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (2) :** Monique LE MINEZ (procuration P. ROUGÉ), Nicolas COMTE (procuration M. ALEXANDRE)

**Absents (5) :** Loïc BOULBES, Mylène ROUCH, Ludovic BIARD, Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Communication des rapports de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix pour les exercices 2023 et 2024

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'EPCI doit adresser chaque année au maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement. « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

En date du 23 septembre 2025 le conseil communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix a pris acte des rapports pour les exercices 2023 et 2024. Ces rapports ont été adressés au Maire de Mirepoix qui en informe l'ensemble des conseillers municipaux.

### Rapports en Annexe

#### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de M. le Maire,

- **Prend** acte des rapports de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com



Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

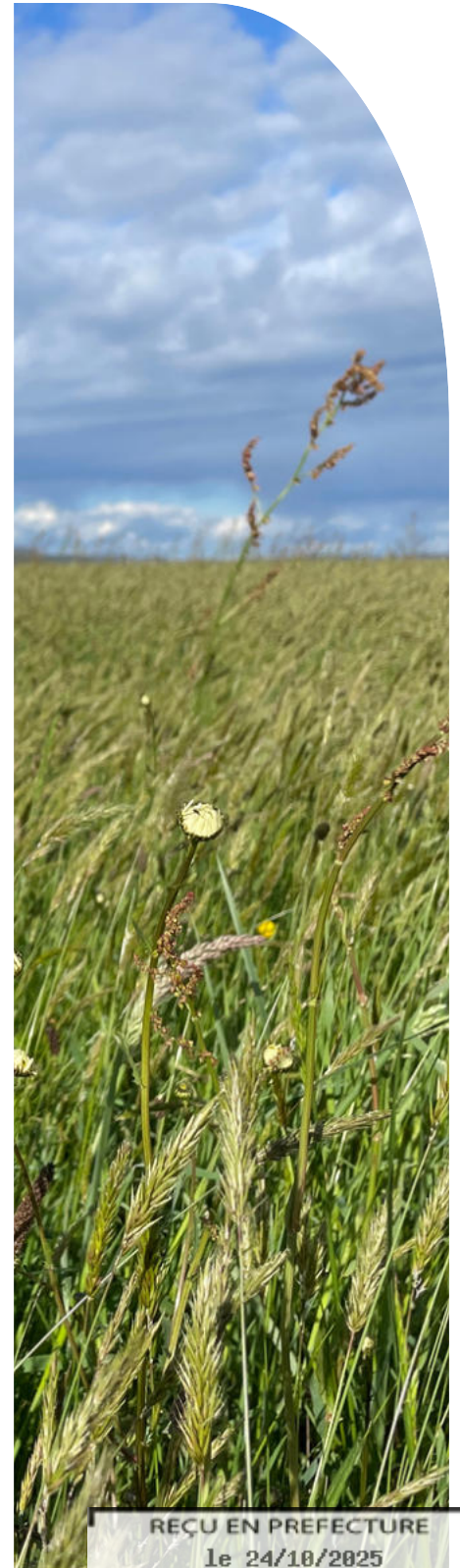
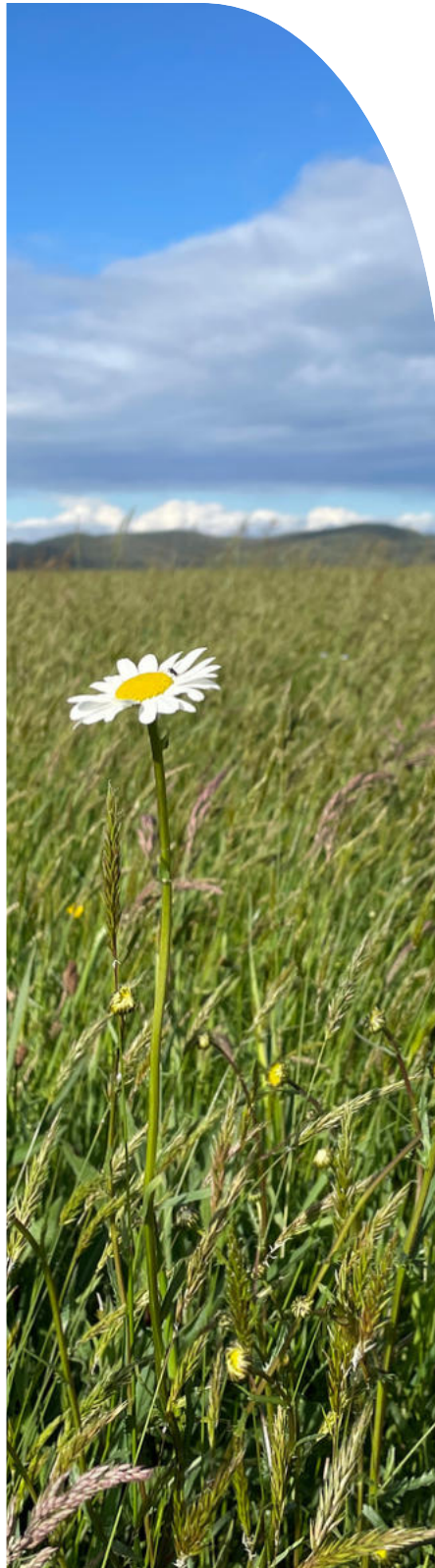
ID : 009-200044469-20250916-2025\_108-DE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
Pays de  
Mirepoix



REÇU EN PREFECTURE  
le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20251020-63D2025-DE

# RAPPEL

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 009-200044469-20250916-2025\_108-DE

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ainsi un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Art. L.5211-39 (créé par la loi n°99-586 du 12/07/99, art. 40)

« Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

« Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. »

Ce rapport d'activités a donc pour objet de présenter aux Maires et aux conseillers municipaux le bilan des actions menées en 2023 par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-009-210901948-20251020-6302025-DE

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CHIFFRES

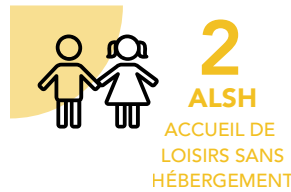
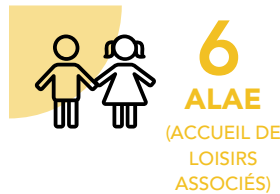
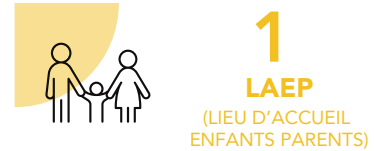


\*Selon l'INSEE fin 2022



43 PRODUCTEURS  
VIANDE BOVINE

46 PRODUCTEURS CÉRÉALES,  
GRANDES CULTURES



# SOMMAIRE

---

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 009-200044469-20250916-2025\_108-DE



## 1ère partie : Institution et Fonctionnement

01 - Le territoire	p5
02 - Les étapes clés de la Communauté de Communes	p7
03 - La vie institutionnelle	p11
04 - Les compétences exercées	p24
05 - Les moyens humains	p30
06 - Les moyens financiers	p33

## 2ème partie : Les services, actions et projets développés en 2023

01 - Développement économique	p34
02 - Urbanisme - Patrimoine - Habitat	p35
03 - Travaux, voirie, bâtiments, infrastructures	p37
04 - Environnement	p40
05 - Les projets du territoire	p44
06 - Actions des services de prévention	p49
07 - Pôle Social	p50
08 - Chantier d'insertion intercommunal	p55
09 - Médiathèque intercommunale	p58

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-009-210901948-20251020-63D2025-DE

# PREMIÈRE PARTIE :

## Institution et fonctionnement

### 1. Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'étend sur une superficie de 333 km<sup>2</sup>. Elle recense en 2023, 10 876 habitants répartis sur 33 communes. (Source INSEE)

#### Les communes membres :



Communes	Population Totale 2023	Superficie en km <sup>2</sup>
Aigues Vives	654	5,2
La Bastide de Bousignac	353	12,5
La Bastide sur l'Hers	692	4,8
Belloc	83	9,5
Besset	173	8,1
Camon	151	10,3
Cazals des Bayles	58	4,7
Coutens	183	4,2
Dun	658	41,4
Esclagne	124	3,5
Lagarde	208	11,9
Lapenne	123	21,6
Léran	633	11,9
Limbrassac	123	12,4
Malegoude	42	6,1
Manses	118	15,4
Mirepoix	3244	47,3

Communes	Population Totale 2023	Superficie en km <sup>2</sup>
Montbel	98	17,4
Moulin Neuf	240	2,6
Peyrat (Le)	498	6,1
Pradettes	45	3,5
Régat	91	2,2
Rieucros	728	5,6
Roumengoux	172	6,9
Saint-Félix-de-Tourneгат	156	10,5
Saint Julien de Gras Capou	81	6,1
Saint Quentin la Tour	334	9,0
Sainte Foi	30	2,4
Teilhet	164	9,0
Tourtrol	267	5,0
Troye d'Ariège	109	8,2
Vals	89	4,1
Viviès	154	4,4

Communes	Population Totale 2023	Superficie en km <sup>2</sup>
Total	10 876	333,8 km <sup>2</sup>

## 2. Les étapes clés de la Communauté de Communes

---

### La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix :

- ▶ **Le 20 avril 1994**, la création de l'Association pour le développement social, culturel et économique du canton de Mirepoix, réunissant 14 communes du canton de Mirepoix montre la volonté première de se regrouper. Devant la montée de l'exode rural, les communes souhaitent entreprendre ensemble le développement de leur territoire.
- ▶ **Le 9 août 1994**, 8 communes autour de Rieucros créent la Communauté de Communes de la vallée Moyenne de l'Hers. **M. Castre Saint Martin**, premier président axe les compétences de l'intercommunalité sur la voirie. Des partenariats avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix commencent à se tisser.
- ▶ **Le 6 décembre 1994**, les 14 communes renforcent leur lien et fondent la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le développement et l'aménagement du territoire, en mutualisant leurs moyens.
- ▶ **Le 17 janvier 1995**, les 14 communes pionnières : Camon, Dun, Lagarde, Lérans, Le Peyrat, Limbrassac, Manses, Mirepoix, Pradettes, Roumengoux, Sainte Foi, Saint Julien de Gras Capou, Saint Quentin la Tour et Tourtrol, élisent **Jeanne ETTORI** comme **Présidente fondatrice**. Les premières compétences de la Communauté de Communes mises en place sont : les services à la personne et le développement de l'habitat et du commerce de Mirepoix.
- ▶ **Le 21 juillet 1995**, **Jean-Marc SIRENA**, succède à Jeanne ETTORI. Durant ses 7 années de mandat, il augmentera le champ des compétences de la CCPM notamment pour l'insertion, le cadre de vie et la gestion des déchets. Il œuvrera également pour l'adhésion de 5 nouvelles communes : Montbel (23 décembre 1996) ; Belloc (le 26 décembre 1996) ; Régat (20 mai 1997) ; Troye d'Ariège (19 décembre 2000) et Moulin-Neuf (16 août 2001).
- ▶ **Le 19 septembre 2001** est une étape importante pour la Communauté de Communes qui choisit le dynamisme économique par l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique : le partage des ressources, issues des entreprises du territoire, a pour but de développer de nouveaux services aux habitants et aux acteurs économiques locaux.
- ▶ **Le 27 septembre 2001**, **Jean-Jacques MICHAU** est **Président**. La Communauté de Communes développe de nouvelles compétences pour l'économie, la culture et l'enfance jeunesse.
- ▶ **En août 2002**, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix aménage dans ses propres locaux au 1, Chemin de la Mestrise à Mirepoix.

Le **14 octobre 2003**, l'adoption de la Charte de Pays, place l'intercommunalité au cœur du projet de développement durable du « Pays des Pyrénées Cathares ».

Le **1er janvier 2004**, la commune d'Aigues Vives adhère à la CCPM.

Le **17 février 2004**, la Communauté de Communes se dote des compétences statutaires nécessaires à l'animation du Pays des Pays Cathares, à la mise en place du label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) et se voit transférer l'aménagement et la gestion des bibliothèques du territoire pour la création d'un réseau de lecture publique.

Le **1er janvier 2005**, la commune de Malegoude adhère à la CCPM.

Le **17 octobre 2005**, la CCPM prend en charge la réalisation des documents d'urbanisme pour les communes, par maîtrise d'ouvrage déléguée. La promotion touristique est déléguée à l'intercommunalité et conduit à la création d'un office de tourisme intercommunal.

Le **11 août 2006**, les statuts intercommunaux sont complétés dans le cadre économique pour la création d'une plateforme d'accueil des porteurs de projet. Ils permettent aussi la réhabilitation de l'ancienne décharge de Mirepoix par la Communauté de Communes.

Le **17 février 2009**, la compétence intercommunale en matière d'enfance-jeunesse est étendue à la gestion des garderies, CLAE et CLSH ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique et d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (0 à 25 ans). La gestion et le développement de la Cyber base sont également confiées à la Communauté de Communes.

Le **1er janvier 2010**, la commune de Cazals des Bayles adhère à la CCPM.

Le **17 août 2011**, les statuts de la CCPM évoluent pour intégrer la compétence relative à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Mirepoix et la participation à la plateforme départementale d'approvisionnement en produits locaux.

Le **14 novembre 2011**, la compétence traitement des déchets est transférée au Smetcom du Plantaurel par la CCPM.

Le **14 mai 2012**, l'extension des compétences de la CCPM se met en œuvre, elle porte sur : la réalisation d'une charte forestière, la prise en charge de l'équipement des relais pour le passage à la Télévision Numérique Terrestre, la mise en œuvre d'opérations sous mandat des communes pour les travaux de voirie, la réalisation des diagnostics accessibilité des bâtiments publics et des PAVE pour les communes. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Le **7 décembre 2012**, la réalisation de la future gendarmerie de Mirepoix est transférée à la CCPM.

Le **1er janvier 2013**, 3 communes (La Bastide de Bousignac, La Bastide sur l'Hers et Esclagne) rejoignent la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

## La Communauté de Communes de la Vallée Moyenne de L'Hers

Créée le **9 août 1994**, elle est composée des communes de BESSET, COUTENS, LAPENNE, RIEUCROS, SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT, TEILHET, VALS, et VIVIES et demeure sous la présidence de **Monsieur Philippe CASTRES SAINT MARTIN**, Maire de RIEUCROS) jusqu'en mars 2001. **Monsieur André ROQUES** succédera à la présidence le 5 avril 2001.

Elle exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace (élaboration d'un plan local de l'habitat, d'un projet de territoire, du SCOT)
- Développement économique (création et gestion de zones d'activités, animation et promotion touristique...)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (OM, Assainissement)
- Logement et cadre de vie (actions type OPAH)
- Voirie
- Développement social (services à la population)

### La fusion :

**Le 31 décembre 2013**, l'arrêté préfectoral de fusion des Communautés de Communes du Pays de Mirepoix et de la vallée Moyenne de l'Hers est signé pour une mise en œuvre au **1er janvier 2014**.

Une nouvelle répartition des sièges selon le principe de droit commun est mise en place.

**Le 10 juillet 2015**, une modification statutaire acte :

- La modification de l'intérêt communautaire de la compétence voirie ;
- Extension de la compétence « aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers - Les Pujols et adhésion au syndicat mixte de l'aérodrome de Pamiers – Les Pujols ;
- Suppression des mentions du « Pays » comme entité de contractualisation ;
- Adhésion au PETR, comme entité de contractualisation ;
- Inscription en compétence transport de la navette des Monts d'Olmes ;

**Le 30 décembre 2015**, une modification statutaire intègre la compétence relative à « l'élaboration, suivi et révision de Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » ;

**Le 15 février 2016**, les compétences optionnelles sont modifiées par arrêté pour intégrer la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : - entretien et fonctionnement de la piscine de Mirepoix ;

**Le 21 décembre 2016**, modification statutaire pour la mise en application de la loi NOTRe : la collecte et le traitement des déchets passent en compétence obligatoire, de même que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- ▶ **Le 21 novembre 2017**, modification statutaire pour préciser la compétence « Maison de Services au Public » dans les compétences optionnelles ;
- ▶ **Le 12 février 2018**, intégration de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et substitution de la CCPM à ses communes au sein du Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) ;
- ▶ **Le 13 février 2019** ; modification statutaire sur la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » pour la reprise de la gestion des services gérée par l'Association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques ;
- ▶ **Le 17 juillet 2020**, **Alain TOMEO** succède à **Jean-Jacques MICHAU**.
- ▶ **Le 30 novembre 2023**, le conseil communautaire sera de nouveau amené à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix : **Alain TOMEO**, démissionnaire, est proclamé Président.



### 3. La vie institutionnelle

#### A - Le Conseil Communautaire et ses membres

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de 53 délégués titulaires et 26 délégués suppléants désignés sur les listes lors de l'élection municipale pour les communes de plus de 1000 habitants et selon l'ordre du tableau de ces mêmes élections pour les autres communes.

Les communes dotées d'un seul conseiller communautaire bénéficient d'un conseiller suppléant ; ce dernier étant appelé à remplacer le titulaire en cas d'absence.

La répartition des sièges entre les communes est maintenant fixée par la loi comme suit :

Communes	Nombre de délégués	Communes	Nombre de délégués
Aigues-Vives	2	Montbel	1
La Bastide-de-Bousignac	1	Moulin-Neuf	1
La Bastide-sur-l'Hers	2	Le Peyrat	2
Belloc	1	Pradettes	1
Besset	1	Régat	1
Camon	1	Rieucros	3
Cazals-des-Bayles	1	Roumengoux	1
Coutens	1	Sainte-Foi	1
Dun	2	Saint-Félix-de-Tournegat	1
Esclagne	1	Saint-Julien-de-Gras-Capou	1
Lagarde	1	Saint-Quentin-la-Tour	1
Lapenne	1	Teilhet	1
Léran	2	Tourtrol	1
Limbrassac	1	Troye d'Ariège	1
Malegoude	1	Vals	1
Manses	1	Viviès	1
Mirepoix	14		

Les représentants des communes, installés au 31 décembre 2025, sont les suivants :

Commune	Fonction CCPM	Prénom	Nom
Aigues Vives	Titulaire	Jean-Luc	TARDY
	Titulaire	Bénédicte	BAZIN
Bastide de Bousignac (la)	Titulaire	Alain	SIMORRE
	Suppléant	Maxime	CAZALES
Bastide sur l'Hers (la)	Titulaire	Guillaume	LOPEZ
	Titulaire	Stéphane	LOPEZ
Belloc	Titulaire	Éric	ALARD
	Suppléante	Corinne	GAILLAGOT
Besset	Titulaire	Frédéric	VALETTE
	Suppléant	Benoît	RESPAUD
Camon	Titulaire	Sylvie	CZECZOTKA
	Suppléant	Julien	MERLOS
Coutens	Titulaire	André	CARBONNEL
	Suppléant	André	ESTIVILL
Dun	Titulaire	Florent	PAULY
	Titulaire	Alain	CHAUCHE
Esclagne	Titulaire	Mariette	ROUGE
	Suppléante	Cindy	MESLIN
Lagarde	Titulaire	Christian	CHAUBET
	Suppléant	Jeanine	DELMAS
Lapenne	Titulaire	Lucien	PALMADE
	Suppléant	Jean-Luc	ROUBY
Léran	Titulaire	Sébastien	BERTRAND
	Titulaire	Thierry	DELABROUSSE

Commune	Fonction CCPM	Prénom	Nom
Limbrassac	Titulaire	Philippe	TERRIDE
	Suppléant	Romain	HENNECART
Malegoude	Titulaire	Marie-Thérèse	LOPEZ
	Suppléant	Michel	MIEULET
Manses	Titulaire	Simone	VERDIER
	Suppléant	Emmanuel	CARD
Mirepoix	Titulaire	Xavier	CAUX
	Titulaire	Christian	PORTET
	Titulaire	Monique	LE MINEZ
	Titulaire	Loïc	BOULBES
	Titulaire	Marie-Christine	JOLIBERT
	Titulaire	Pierre	ROUGE
	Titulaire	Véronique	GARRIGUES
	Titulaire	Stéphane	BOURDONCLE
	Titulaire	Evelyne	CHARRASSE
	Titulaire	Jacques	ESCANDE
	Titulaire	Valérie	DILLON
	Titulaire	Marie-Françoise	ALBAN
	Titulaire	Laurent	GIROUSSE
Montbel	Titulaire	Pierre	TERPANT
	Suppléant	Thierry	GARROS
Moulin-Neuf	Titulaire	Jean-Jacques	MICHAU
	Suppléant	Bernard	CARBONNEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com 13

Commune	Fonction CCPM	Prénom	Nom
Peyrat (Le)	Titulaire	Alain	BOULBES
	Titulaire	Sagrado	DE LA MATA
Pradettes	Titulaire	Francis	BONNET
	Suppléante	Anne	BLAZY
Régat	Titulaire	Michel	MORELL
	Suppléant	Régis	ROULIN
Rieucros	Titulaire	André	ROQUES
	Titulaire	Jean	BLAVIT
	Titulaire	Mathieu	BATTISTELLA
Roumengoux	Titulaire	Anthony	CROUZET
	Suppléant	Jean-Pierre	DEYMIER
Sainte Foi	Titulaire	Daniel	GAILLARD
	Suppléant	Hervé	SOULES
Saint Félix de Tournegat	Titulaire	Sébastien	DURAND
	Suppléante	Annie	LEOTARD
Saint Julien de Gras Capou	Titulaire	Mathilde	DERAMOND
	Suppléant	Serge	AUDABRAM
Saint Quentin la Tour	Titulaire	Alain	TOMEIO
	Suppléant	Jean-François	SCHWARZ
Teilhiet	Titulaire	Céline	BIANCHINI
	Suppléant	Christian	HUC
Tourtrol	Titulaire	Michel	BIARD
	Suppléant	Alain	GUERREY
Troye d'Ariège	Titulaire	Marcel	ESQUERRER
	Suppléante	Aline	LAZERGES
Vals	Titulaire	Emmanuel	FABRE
	Suppléant	Denis	ESCAFFIT
Viviès	Titulaire	Dominique	BRETTE
	Suppléant	Jacques	LAZERGES

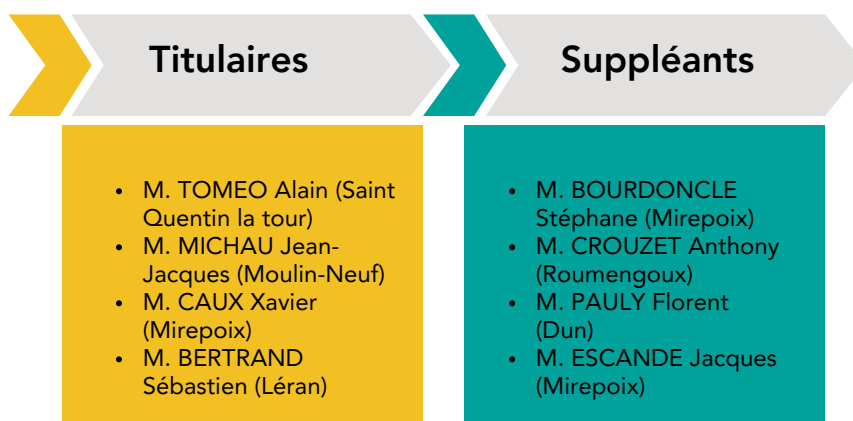
## B - Le Bureau communautaire

Le Bureau Communautaire, élu le 30 novembre 2023, est composé :

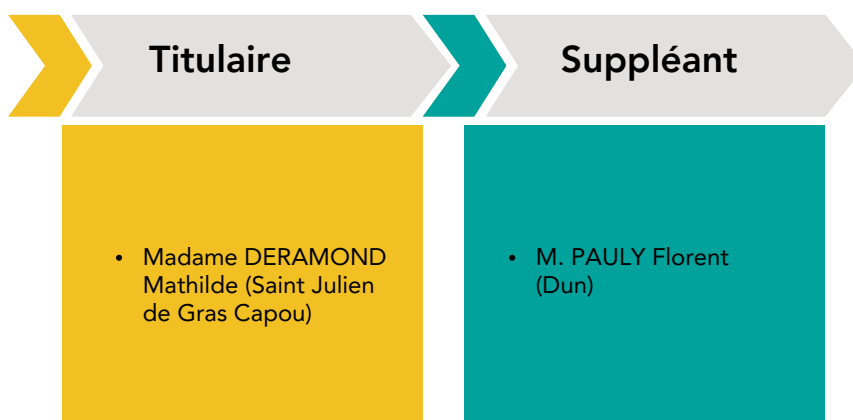
- Du président, monsieur Alain TOMEO
- De 6 vice-présidents, Messieurs Xavier CAUX, André ROQUES, Florent PAULY, Alain SIMORRE, Mathieu BATTISTELLA, Stéphane BOURDONCLE.
- De 8 conseillers délégués : Mesdames Mathilde DERAMOND et Sylvie CZECZOTKA et Messieurs Guillaume LOPEZ, André CARBONNEL, Anthony CROUZET, Sébastien BERTRAND, Sébastien DURAND, Pierre TERPANT.

## C - Les représentants de la Communauté de Communes dans divers organismes

### Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)



### Comité syndical de l'aérodrome de Pamiers - Les Pujols



## Assemblées générales de l'Agence Ariège Attractivité (AAA)

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. TOMEIO Alain (Saint Quentin la tour)</li><li>• M. PAULY Florent (Dun)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. BOURDONCLE Stéphane (Mirepoix)</li><li>• M. LOPEZ Stéphane (La Bastide sur l'Hers)</li></ul>

## Syndicat du bassin du Grand Hers (SBGA)

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. CAUX Michael (La Bastide sur l'Hers)</li><li>• M. CAVAILLEZ François (Belloc)</li><li>• M. L'HOTE Frédéric (Besset)</li><li>• M. CICUTTO Philippe (Coutens)</li><li>• M. VARUTTI Alexis (Dun)</li><li>• M. CANAL Gérard (Dun)</li><li>• M. HERRISON Stéphane (Lapenne)</li><li>• M. LEPOUTRE François (Léran)</li><li>• Madame BUKZIN Joelle (Manses)</li><li>• M. CAUX Xavier (Mirepoix)</li><li>• M. ROUGE Pierre (Mirepoix)</li><li>• M. ESCANDE Jacques (Mirepoix)</li><li>• M. BLAYAC Jean-François (Moulin-Neuf)</li><li>• M. BOULBES Alain (Le Peyrat)</li><li>• M. SCHWARZ Jean-François (Saint Quentin la Tour)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. WYREMBSKI Steve (La Bastide sur l'Hers)</li><li>• Madame GAILLAGOT Corinne (Belloc)</li><li>• M. VITAUZ Franck (Besset)</li><li>• M. COSTES Henri (Coutens)</li><li>• Madame PASCUAL Catherine (Dun)</li><li>• M. FAURE RODRIGUEZ Patrice (Dun)</li><li>• M. TOULIS Etienne (Lapenne)</li><li>• Madame BIARD Clémence (Léran)</li><li>• Madame HAURAT Nathalie (Manses)</li><li>• M. PORTET Christian (Mirepoix)</li><li>• Madame LE MINEZ Monique (Mirepoix)</li><li>• M. BARON René (Mirepoix)</li><li>• M. CARBONNEAU Bernard (Moulin-Neuf)</li><li>• M. DE LA MATA Sagrado (Le Peyrat)</li><li>• Madame LOUBAUD Laurence (Saint Quentin la Tour)</li></ul>

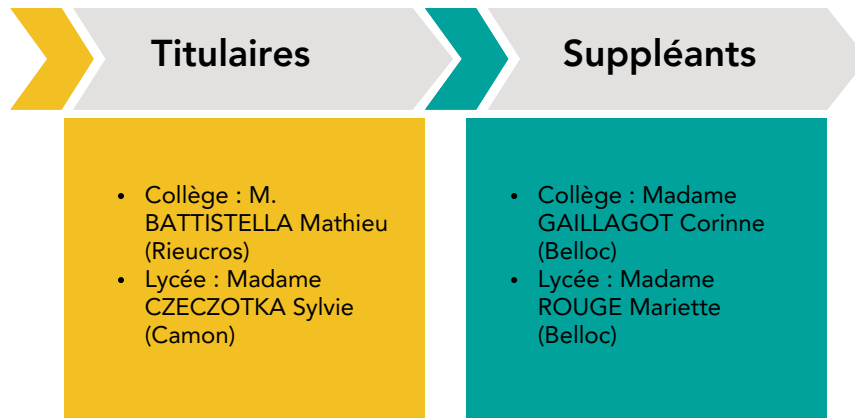
## SMECTOM du Plantaurel

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. TOMEIO Alain (Saint Quentin la tour)</li><li>• M. CAUX Xavier (Mirepoix)</li><li>• M. FABRE Emmanuel (Vals)</li><li>• M. SIMORRE Alain (La Bastide de Bousignac)</li><li>• M. DURAND Sébastien (Saint Félix de Tourneгат)</li><li>• M. ESCANDE Jacques (Mirepoix)</li><li>• M. ROUGE Pierre (Mirepoix)</li><li>• M. CHAUCHE Alain (Dun)</li><li>• M. VANDERSTAPPEN Donald (Manses)</li><li>• M. BALFOUR Colin (Manses)</li><li>• Madame VERDIER Simone (Manses)</li><li>• Madame BUKZIN Joelle (Manses)</li><li>• Madame HAURAT Nathalie (Manses)</li><li>• Madame ROUGE Mariette (Esclagne)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. LOPEZ Guillaume (La Bastide sur l'Hers)</li><li>• M. CHAUBET Christian (Lagarde)</li><li>• M. PORTET Christian (Mirepoix)</li><li>• M. MIEULET Michel (Malegoude)</li><li>• M. ALARD Eric (BELLOC)</li><li>• M. ESQUERRER Marcel (Troye d'Ariège)</li><li>• Madame BRETTE Dominique (Viviès)</li></ul>

## Commission de Suivi de site (pour le centre d'enfouissement de Berbiac)

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. SIMORRE Alain (La Bastide de Bousignac)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. ESCANDE Jacques (Mirepoix)</li></ul>

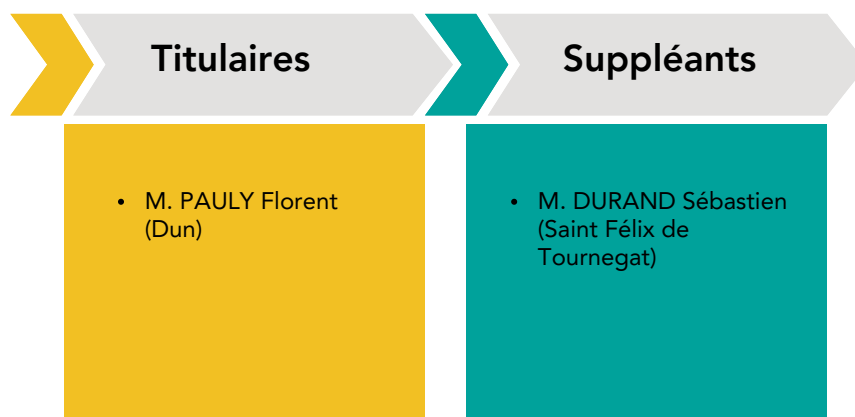
## Conseils d'administrations du collège et du lycée de Mirepoix



### Association graines d'Embarou - Collège n°1



### Association Développement de l'Alimentation et des Filières Territorialisées en Ariège (ADAFTA)



## Comité National d'Action Sociale (CNAS)

### Membre

- M. CROUZET Anthony (Roumengoux)

## Conseil d'administration de la SCIC terroirs Ariège Pyrénées

### Titulaire

- M. PAULY Florent (Dun)

### Suppléant

- M. DURAND Sébastien (Saint Félix de Tourneгат)

## Association Tourisme, Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares

### Titulaires

- M. TOMEIO Alain (Saint Quentin la Tour)
- M. BOURDONCLE Stéphane (Mirepoix)
- M. TERPANT Pierre (Montbel)
- M. FABRE Emmanuel (Vals)
- Madame CZECZOTKA Sylvie (Camon)

### Suppléants

- M. LOPEZ Stéphane (La Bastide sur l'Hers)
- M. DELABROUSSE Thierry (Léran)
- Madame ALBAN Marie-Françoise (Mirepoix)
- Madame GAILLAGOT Corinne (Belloc)
- Madame DERAMOND Mathilde (Saint Julien de Gras Capou)

## D - La composition des commissions thématiques

Chaque commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes et pourvue d'un Vice-président en charge de son animation. Ce dernier a reçu une délégation de fonction du Président pour convoquer la commission et être rapporteur des travaux devant le Bureau et le Conseil communautaires en cas d'absence ou d'empêchement du Président de droit.

Les commissions thématiques de travail sont ouvertes aux conseillers communautaires titulaires et suppléants ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes-membres selon les principes suivants :

- Chaque commission est confiée à un vice-président,
- Les conseillers municipaux sont présentés à la Communauté de Communes par le Maire.

### Commission « Bâtiments - Travaux » :

1er Vice-président : Xavier CAUX

Voirie, bâtiments, infrastructures, ...

- **Thématique « Réseaux-Voirie »** : Conseiller délégué : Guillaume LOPEZ  
--> Rattachée à la commission « Technique - Travaux »

### Commission « Administration Générale, Urbanisme, Habitat »

2ème Vice-président : André ROQUES

Aide aux communes, mutualisation des moyens avec les communes, affaires concernant l'administration générale intercommunale, ressources humaines, finances, développement des TIC au sein des services, PLUI, et tout autre domaine d'urbanisme, Habitat, PIG, LHI, Revitalisation des centres bourgs

- **Thématique « Finances »** : Conseiller délégué : André CARBONNEL  
Rattachée à la commission « Administration Générale, Finances, Urbanisme, Habitat »
- **Thématique « Ressources Humaines »** : Conseiller délégué : Anthony CROUZET  
Rattachée à la commission « Administration Générale, Finances, Urbanisme, Habitat »
- **Thématique « Moyens Généraux »** : Conseiller délégué : Sébastien BERTRAND  
Rattachée à la commission « Administration Générale, Finances, Urbanisme, Habitat »

## Commission « Développement territorial, Energies renouvelables, projet alimentaire territorial, économie »

3ème Vice-président : Florent PAULY

Actions de promotion et de développement concernant l'industrie, le commerce et l'artisanat, les Zones d'activités, transition énergétique,

- **Thématique « Economie Agricole »** : Conseiller délégué : Sébastien DURAND

Rattachée à la commission « Développement territorial, Energies renouvelables, projet alimentaire territorial, économie »

## Commission « Environnement »

4ème Vice-président : Alain SIMORRE

Développement et actions dans les secteurs des déchets, biodiversité, circuits courts, monde agricole, charte forestière, développement durable.

## Commission « Socio-éducatif - Insertion »

5ème Vice-président : Mathieu BATTISTELLA

Développement et actions :

Pour les services, chantier d'insertion, centre social, France Services

Du secteur socio-éducatif : petite-enfance, enfance et jeunesse

- **Thématique « Petite Enfance, Enfance Jeunesse »** : Conseillère déléguée : Sylvie CZECZOTKA

Rattachée à la commission « Social, Insertion, Petite Enfance, Enfance Jeunesse »

## Commission « Culture-Tourisme et Patrimoine »

6ème Vice-président : Stéphane BOURDONCLE

Lecture publique, patrimoine, SPR, PAH, soutien aux actions culturelles, Développement touristique, actions dans le domaine touristique, office de tourisme

- **Thématique « Aménagements Touristiques »** : Conseiller délégué : Pierre TERPANT

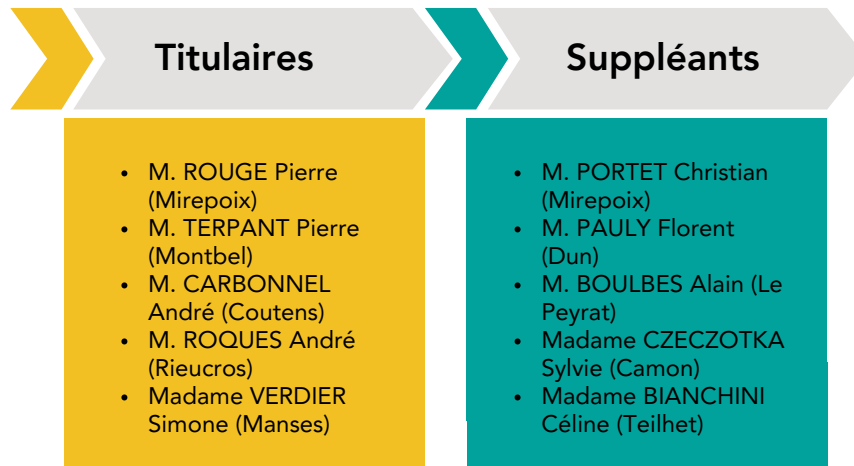
Rattachée à la commission « Culture Tourisme »

- **Thématique « Tourisme »** : Conseillère déléguée : Mathilde DERAMOND

Rattachée à la commission « Culture Tourisme »

## E - Les commissions officielles

### Commission d'Appel d'Offres (CAO)

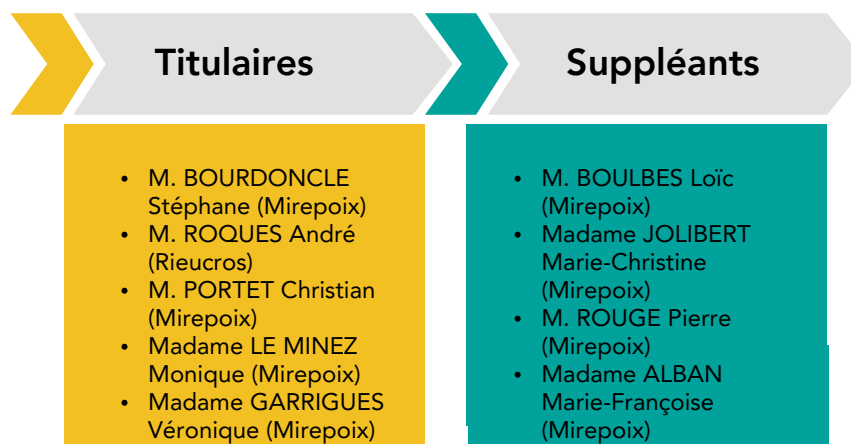


### Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

- M. CAUX Xavier (Mirepoix)
- Madame DERAMOND Mathilde (Saint Julien de Gras Capou)
- M. ROQUES André (Rieucros)

### Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

Membres de droit : Le Président de la Communauté de Communes du Pays et le Maire de Mirepoix



# Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLEC)

Communes		Communes	
Aigues-Vives	M. TARDY Jean-Luc	Montbel	M. TERPANT Pierre
La Bastide-de-Bousignac	M. CAZALES Maxime	Moulin-Neuf	Madame BAQUER Céline
La Bastide-sur-l'Hers	M. LOPEZ Guillaume	Le Peyrat	M. BOULBES Alain
Belloc	M. ALARD Éric	Pradettes	M. BONNET Francis
Beset	Madame LE PARC Sylvie	Régat	M. MORELL Michel
Camon	Madame CZECHOTKA Sylvie	Rieucros	M. BATTISTELLA Mathieu
Cazals-des-Bayles	M. MATHIEU Jean-Marc	Roumengoux	M. CROUZET Anthony
Coutens	M. CARBONNEL André	Sainte-Foi	M. GAILLARD Daniel
Dun	M. CHAUCHE Alain	Saint-Félix-de-Tournefat	M. DURAND Sébastien
Esclagne	M. REBOLLAL Jean-Luc	Saint-Julien-de-Gras-Capou	Madame DERAMOND Mathilde
Lagarde	M. CHAUBET Christian	Saint-Quentin-la-Tour	M. SCHWARZ Jean-François
Lapenne	M. ROUBY Jean-Luc	Teilhet	M. CHAUVRY Francis
Léran	M. DELABROUSSE Thierry	Tourtrol	M. BIARD Michel
Limbrassac	M. TERRIDE Philippe	Troye d'Ariège	M. ESQUERRER Marcel
Malegoude	M. MIEULET Michel	Vals	M. FABRE Emmanuel
Manses	Madame VERDIER Simone	Viviès	M. DEDIEU René
Mirepoix	M. ROUGE Pierre		

## 4. Les compétences exercées

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix exerce de plein droit et à la place des communes les compétences suivantes :

### A - Compétences obligatoires

**Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.**

- Etude et élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale
- Aménagement rural : Entretien, ouverture, balisage, promotion et valorisation d'un itinéraire de sentiers de randonnée
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de territoire et adhésion au PETR
- Sur le territoire des Pyrénées Cathares, capacités d'animation notamment pour les études et représentation juridique pour contractualiser avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et tout autre organisme
- Réalisation et animation d'une charte forestière intercommunale
- Participation financière aux projets d'équipements collectifs départementaux et communaux réalisés pour la couverture des zones blanches de télévision numérique terrestre, pour le passage de la télévision au tout numérique
- Elaboration, suivi et révision de plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu.

**Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.**

- Aménagement, gestion, promotion et entretien des Zones d'Activités Economiques existantes : zone d'activités de Mirepoix, zone d'activités touristiques de Lérans, zone d'activités du Rada, zone d'activités de la Bastide de Bousignac
- Réalisation d'opérations d'immobilier d'entreprise
- Création et gestion de Zones d'Aménagement Concerté
- Etudes préalables, suivi et animation de procédures et d'outils opérationnels en matière de soutien, de développement et de restructuration du commerce et de l'artisanat, type OCUR (ex. OMPCA)
- Etudes préalables et mise en œuvre des opérations d'aménagement relatives aux projets d'intérêt communautaire : seront d'intérêt communautaire les projets impliquant au moins deux communes de la communauté et d'envergure à modifier le contexte économique du territoire
- Soutien logistique et technique aux porteurs de projets économiques dans le cadre de la plateforme d'accueil
- Prise de participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA « Ariège plate-forme »
- Aménagement et exploitation de l'Aérodrome d'intérêt Départemental de Pamiers-Les Pujols
- Adhésion au syndicat mixte de l'Aérodrome Pamiers-Les Pujols

## Développement touristique :

- Réflexion et participation en vue de l'animation et la promotion touristique,
- Edition de brochures et de supports de promotion touristique de l'office de tourisme intercommunal,
- Création et gestion d'équipements touristiques et de loisirs dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation touristique du lac de Montbel, à l'exception de l'assainissement,
- Création et gestion d'une base d'activités de loisirs sur l'Hers et aménagement du cours de l'Hers entre Camon et Rieucros pour l'activité canoë-kayak
- Actions touristiques de valorisation du patrimoine historique et naturel :
- Restauration des fresques des églises et chapelles intégrées à un circuit organisé de visites touristiques
- Participation à la gestion d'un office de tourisme couvrant au moins le territoire intercommunal dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Départemental de l'Ariège
- Etudes, mise en valeur et aménagement du site archéologique de Tabariane

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement (items 1°, 2°, 5°, 8°) :

- 1° - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° - la défense contre les inondations et la mer ;
- 8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

**Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** (accueil permanent) définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

## Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets extra-ménagers,
- Mise en place et gestion de la collecte sélective des déchets ménagers ou assimilés ; traitement, tri et valorisation des produits recyclables,
- Création et gestion d'une déchetterie
- Réflexion et étude sur le traitement des ordures ménagères

## B - Compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

### ➤ Politique du logement et du cadre de vie

- Etude et réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire ; Seront d'intérêt communautaire les nouvelles opérations de logements locatifs sociaux :
  - D'au moins 2 logements pour les communes de moins de 200 habitants.
  - D'au moins 3 logements pour les communes de 200 habitants et plus
- Opérations contractualisées type OPAH
- Incitations financières aux propriétaires bailleurs pour la rénovation de logements, en complément de l'ANAH

### ➤ Création, aménagement et entretien de la voirie

#### Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Seront d'intérêt communautaire :

- Les voies communales revêtues (hors rues, places et parkings) inscrites au tableau de classement de la voirie intercommunale de par leur caractère structurant. Ces voies seront intégrées dans la voirie intercommunale entre 2015 et 2018 selon les tableaux annexés aux statuts.
- Le pont de l'Hers à La Bastide sur l'Hers.
- Les voiries d'accès aux zones d'activités économiques :
  - Transférées par les Communes à la Communauté de Communes
  - Dont la création, l'aménagement et l'entretien relèvent de la communauté de communes.
- Les voies d'intérêt communautaire sont des voies communales à caractère de chemin revêtues (goudronnées),
- Les voies communales seront classées d'intérêt communautaire seulement si le foncier est intégralement dans le domaine public de la commune,
- Les voies communales ou parties de voies communales, situées en agglomération (à l'intérieur du village, bourg ou hameau, délimité par les panneaux d'agglomération) qu'elles soient bordées ou pas d'habitations, sont exclues de la compétence communautaire car assimilable à des rues,
- Lorsque hors agglomération (hameaux, lieux-dits,...), les VC sont bordées d'habitations même diffuses, seule la bande de roulement est d'intérêt communautaire. Cela exclu les trottoirs, les réseaux, l'éclairage public, les places, parkings, caniveaux et tout autre aménagement urbain.
- Le balayage, nettoyage et déneigement sont exclus de l'entretien de la voirie (pouvoir de police du Maire),
- L'éclairage public reste compétence de la commune,
- La signalisation (horizontale et verticale) est de compétence communautaire, avec accord du Maire concerné, pour les voies transférées en dehors des parties agglomérées des villages et hameaux dont la signalétique restera de compétence communale,
- Les ouvrages d'art (murs de soutènement, ponts,...) font partie de la compétence communautaire s'ils sont sur le linéaire des voies transférées et qu'ils se situent hors partie agglomérée d'un village ou hameau, sauf le pont de l'Hers à La Bastide sur l'Hers qui fera partie de la compétence intercommunale.

## Action sociale d'intérêt communautaire

### Développement social

- Création et gestion d'un « Espace d'Initiatives Sociales et Economiques » dont les missions seront :
  - la gestion et l'animation d'un centre social
  - le regroupement des permanences d'organismes sociaux et d'insertion - le développement de services aux personnes et d'ateliers de remobilisation de l'emploi
  - le soutien des initiatives économiques par le développement de la formation, l'aide à l'emploi et le développement d'activités économiques et sociales
  - le suivi des bénéficiaires du RSA pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège
    - la gestion du service du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège
    - la création et gestion d'un Relais Emploi Formation (REF)
- Mise en place de services pour les personnes âgées ou dépendantes : portage de repas à domicile,
- Création et gestion d'un chantier d'insertion

### Petite enfance – Enfance – Jeunesse :

- Mise en place d'un relais assistante maternelle intercommunal
- Etude et coordination d'activités socio-éducatives pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le cadre de contractualisations (contrat éducatif local, contrat enfance, contrat temps libre, contrat de territoire...)
- Mise en place et gestion des structures d'accueil petite enfance
- Création et gestion d'une crèche intercommunale installée dans un bâtiment aménagé à cet effet par la commune de Mirepoix. Le bâtiment sera mis à disposition à titre onéreux et cédé pour l'euro symbolique par la commune à la communauté d'ici à 2014.
- Définition d'une politique intercommunale en direction de l'enfance et de la jeunesse (0-25ans)
- Développement et mise en œuvre d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Gestion des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) et garderies périscolaires et animation des pauses méridiennes
- Gestion des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)
- Création et gestion d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- Aménagement, gestion et entretien d'un espace Cyber Base à Mirepoix

### Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Entretien et fonctionnement de la Piscine de Mirepoix

**Création et gestion de maisons de services au public et de services y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

## C - Compétences supplémentaires

### ➤ Etude, réalisation et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mirepoix

### ➤ Aide aux communes

- Réalisation d'opérations sous mandat pour les projets d'aménagement et d'équipement de la voirie communale. Dans ce cas la maîtrise d'œuvre publique s'exercera dans les conditions fixées par la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maitrise d'Œuvre Publique (MOP). La Communauté de Communes (le mandataire) agira au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage et le représentera à l'égard des tiers jusqu'à l'achèvement de sa mission. L'ouvrage restera propriété de la Commune, maître d'ouvrage. Ces opérations sous mandat feront l'objet d'une convention détaillée et autorisée par délibération.
- Assistance administrative et technique à la réalisation de documents d'urbanisme émanant des communes membres sous réserve de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la loi MOP.
- Réalisation des études accessibilité des bâtiments publics (ERP) et Plan d'Accessibilité Voirie pour les communes membres

### ➤ Développement culturel et animations :

- Définition et animation d'une politique communautaire de développement culturel
- Acquisition et gestion d'un parc de matériel d'animation intercommunal mis à disposition des associations et des communes membres
- Soutien aux événements destinés à accroître la notoriété du territoire
- Contractualisation, mise en place et gestion de l'animation dans le cadre « Pays d'art et d'histoire »

## ➤ Lecture publique :

- Mise en place et développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général,
- Aménagement et gestion de la médiathèque centre à Mirepoix,
- Animation des points lecture et points de dépôt et équipement de ces lieux en moyens nécessaires à la mise en place et au développement du réseau de lecture publique

## ➤ Transports :

- Etude, organisation, gestion d'un service de transport à la demande, transport routier non urbain sur le territoire de la communauté de communes, sous convention avec le Conseil Général de l'Ariège
- Mise en place et gestion d'une navette de transport pour la station de ski des Monts d'Olmes

## ➤ Prise en charge des participations communales pour la mise en fourrière à Mirepoix des animaux domestiques (chiens et chats)

## ➤ Prise en charge du contingent incendie des communes adhérentes

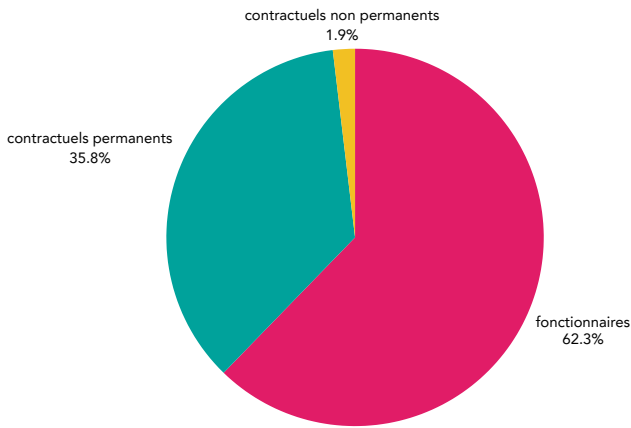
## ➤ Construction, entretien et gestion de l'ensemble immobilier nécessaire à la brigade territoriale de gendarmerie à Mirepoix





# 5. Les moyens humains

## ➤ 106 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

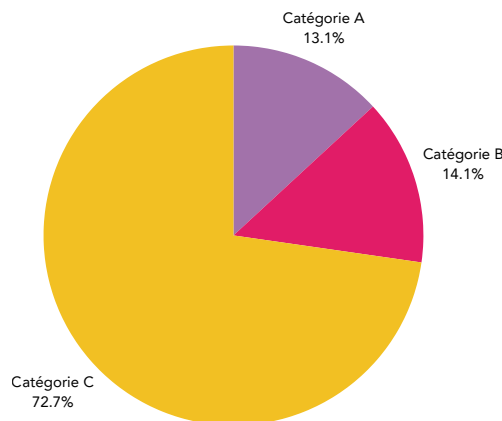


**66** fonctionnaires

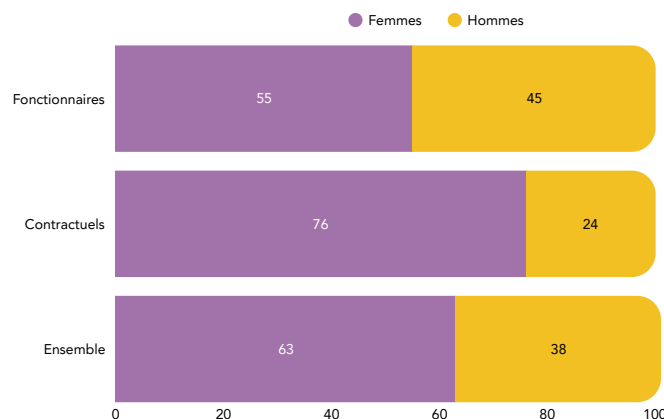
**38** contractuels permanents

**2** contractuels non permanents

## ➤ Répartition des agents par catégorie



## ➤ Répartition par genre et par statut



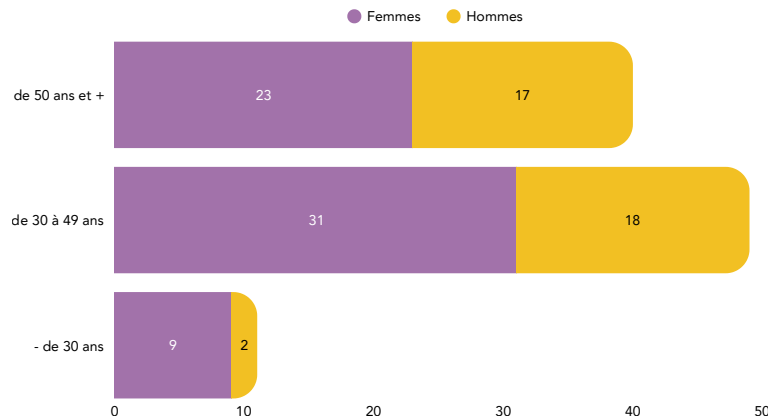
REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com

## ➤ Répartition par genre et par âge

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans.



## Mouvements

➤ En 2023, 19 arrivées d'agents permanents et 17 départs.

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif au 31/12/2022	Effectif au 31/12/2023
102 agents	104 agents

➤ 21 avancements d'échelon

➤ Documents cadre créés en 2023 :

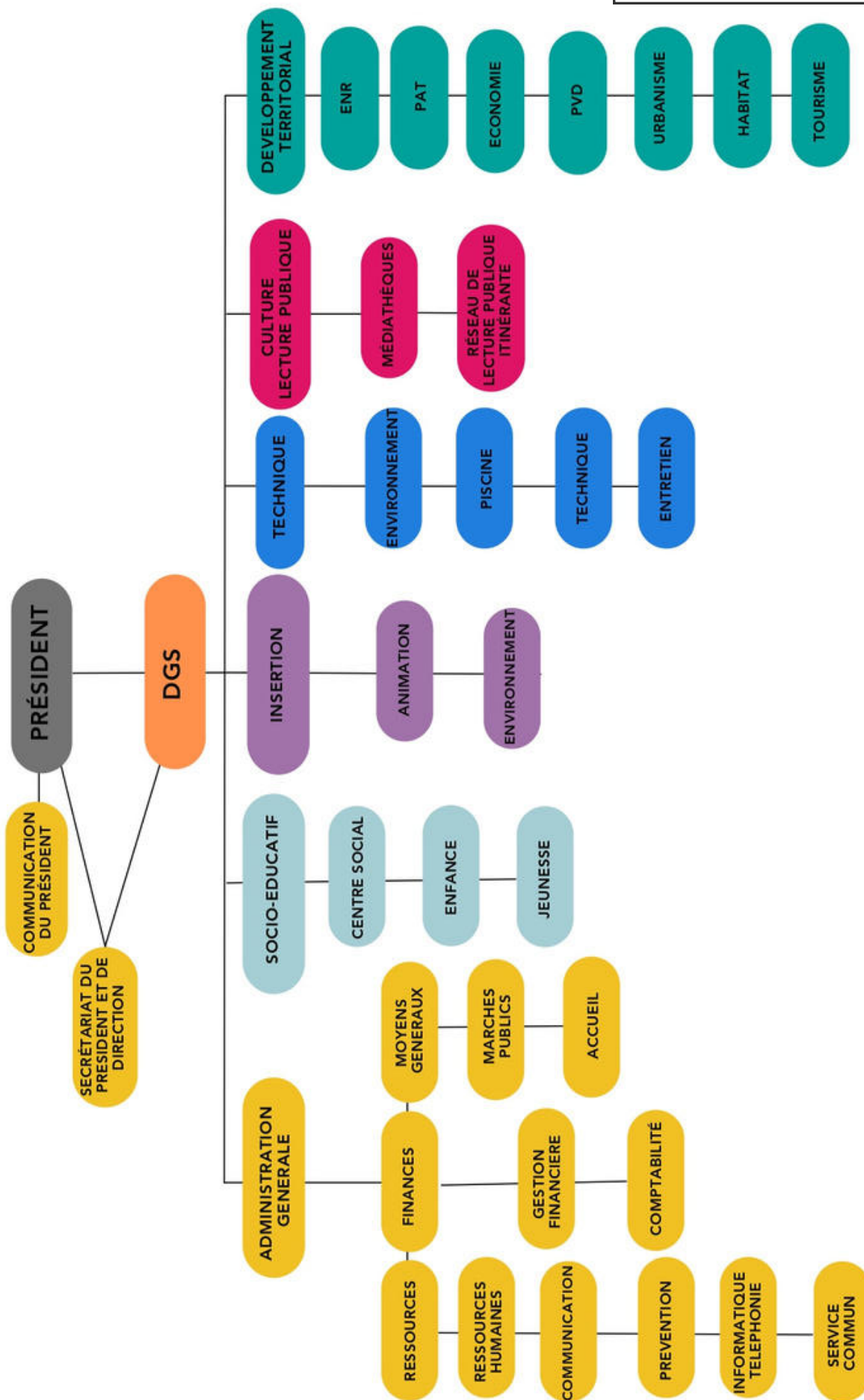
- Révision de l'organigramme
- Modification du RIFSEEP

➤ Prime inflation

Dans le cadre des dispositions gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a appliqué la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à ses agents, conformément au décret en vigueur.

Cette mesure, visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'inflation, a représenté pour la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix un coût global de 57 185 euros. Elle a été attribuée selon les critères réglementaires, notamment en fonction du niveau de rémunération et de la situation statutaire des bénéficiaires.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX



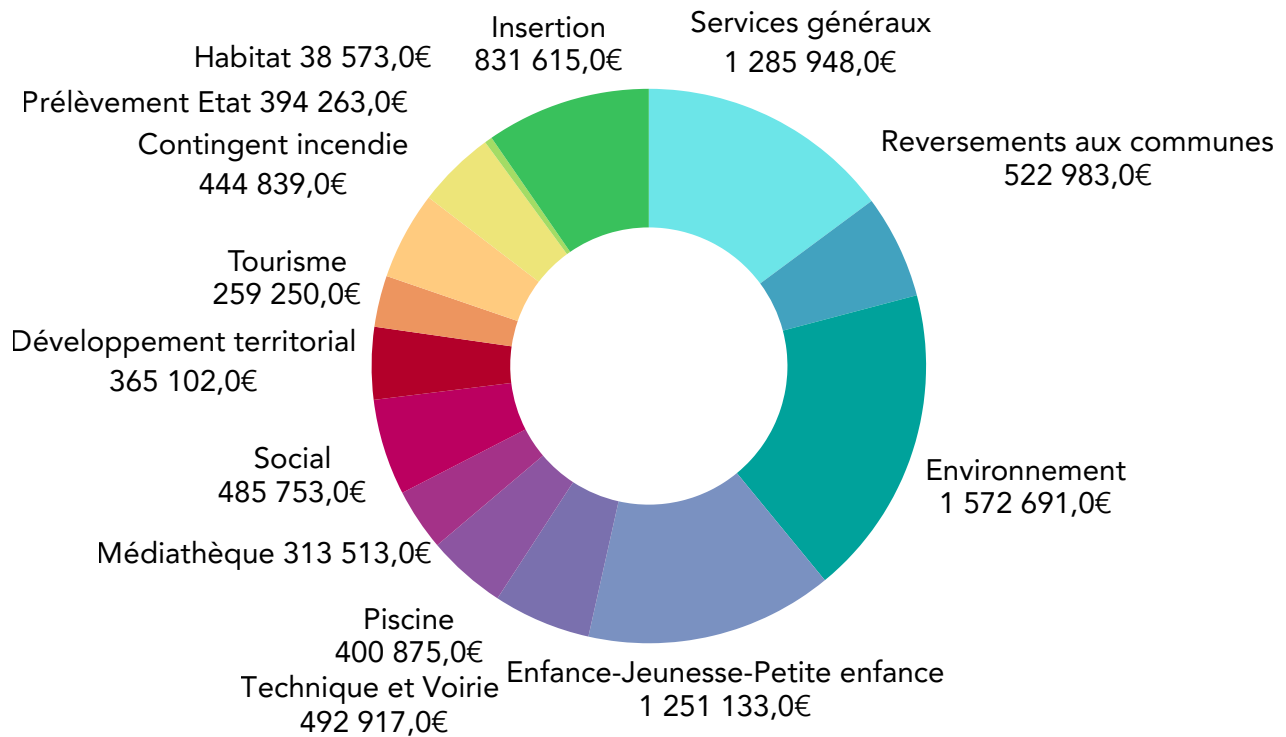
Envoyé en préfecture le 23/09/2025  
 Reçu en préfecture le 23/09/2025  
 Publié le  
 ID : 009-200044469-20250916-2025\_108-DE

REÇU EN PREFECTURE  
 le 24/10/2025  
 Application agréée E.legalite.com

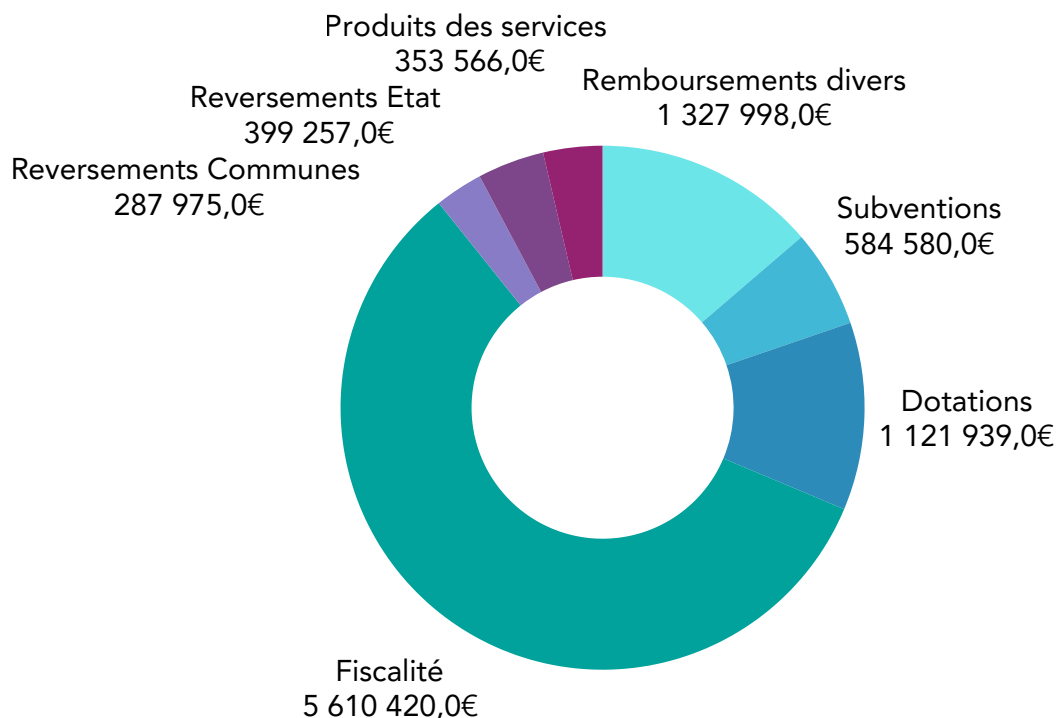


# 6. Les moyens financiers

## L'exécution du budget général 2023



**Dépenses réelles de fonctionnement 2023 - Total : 8 659 455,00€**



**Recettes réelles de fonctionnement 2023 - Total : 9 685 725,00€**

# DEUXIÈME PARTIE :

## Les services, actions et projets développés en 2023

### 1. Développement économique

#### Zones d'activités :

##### Zone du Rada – Tourtrol :

En 2023, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a procédé à la vente de trois terrains sur la zone du Rada, représentant une surface totale de 30 150 m<sup>2</sup> et des recettes de vente de 136 317,20 € TTC :

##### 1. Lot 14 : Pyrène Automation

Activité : spécialiste en chariots d'arrosage pour l'agriculture

Surface : 25 432 m<sup>2</sup>

Prix : 87 081,87 € TTC

##### 2. Lot 4 : Ariège Bois Construction

Activité : charpentier-couvreur

Surface : 3 568 m<sup>2</sup>

Prix : 33 563,46 € TTC

##### 3. Lot 24 : Celestial Neptune

Activité : vente de piscines

Surface : 1 150 m<sup>2</sup>

Prix : 15 671,87 € TTC

#### Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE)

La CCPM a accordé un total de 114 400 € de subventions AIE à deux entreprises du territoire dont 43 589 € ont fait l'objet d'une délégation d'octroi au Conseil Départemental.

En immobilier touristique, la CCPM a voté l'accord d'une subvention et la délégation d'octroi à 100% au Conseil Départemental de 63 200 € à deux entreprises du territoire.

#### Opération numérique « Ticket Ariège » pour la redynamisation des commerces et structures économiques de proximité.

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a confié en 2023 à la société CibleR SAS la mission de gérer un dispositif de bons d'achats « Ticket Ariège » à destination de la clientèle des commerçants et prestataires touristiques au moyen d'une plateforme numérique dédiée. La CCPM a décidé de soutenir les commerces et prestataires de proximité du territoire du Pays de Mirepoix en octroyant une participation de 5 000 euros à ce dispositif.

# Convention entre la Région et la CCPM pour la mise en place du dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers – crise énergétique

Pour soutenir les boulangers fortement touchés par la hausse de prix de l'énergie, la Région Occitanie a mis en place un dispositif exceptionnel d'aide. Il s'agissait d'un fonds d'urgence pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries les plus impactés, implantés en zone rurale. La CCPM s'est engagée à financer à hauteur de 50 % de la participation de la Région, soit un abondement de 1 000 euros pour une enveloppe attribuée à 8 000 euros au regard d'une liste fournie par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le pays de Mirepoix.

## 2. Urbanisme - Patrimoine - Habitat

### Urbanisme - patrimoine

#### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

En 2023, le PLUi a connu deux évolutions :

##### 1 . 1ère modification simplifiée du PLUi :

La procédure portait d'une part, sur la correction d'une erreur matérielle relative à l'interdiction d'implantation d'activités sur le secteur de la Marinade à Mirepoix, et d'autre part, sur la création d'un sous-secteur uniquement dédié aux activités commerciales sur la zone d'activités de l'Arbre Blanc, afin d'accompagner la stratégie économique sur ce secteur.

Après consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) aux mois de juin-juillet, l'enquête publique s'est déroulée du 24 juillet au 25 août 2023. La modification du PLUi a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la CCPM le 26 septembre 2023. Puis le document a été publié sur le portail national de l'urbanisme le 11 octobre 2023.

##### 2 . Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme (MECDU) :

La procédure concernait une déclaration de projet valant MECDU pour un projet agrivoltaïque, ainsi que le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol relative à ce projet sur la commune de Lapenne.

La réunion d'examen conjoint s'est tenue le 10 juillet 2023, puis l'enquête publique s'est déroulée du 10 août au 14 septembre 2023. La mise en compatibilité a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 24 octobre 2023. Puis le document a été publié sur le portail national de l'urbanisme le 23 janvier 2024.

## Site Patrimonial Remarquable (SPR) :

En 2023, plusieurs actes administratifs ont été pris concernant la mise en œuvre du SPR de Mirepoix :

- 23 mai 2023 : délibération approuvant de la création d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et de leurs objectifs, autorisation du Président à demander la délégation de maîtrise d'ouvrage à la DRAC et à signer la convention-cadre financière ;
- 1er août 2023 : arrêté préfectoral décidant la mise à l'étude du PSMV et précisant les modalités de concertation ;
- 3 octobre 2023 : arrêté préfectoral donnant délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPM pour l'élaboration du PSMV.
- 7 novembre 2023 : signature de la convention-cadre financière pour la conduite des études du PSMV-PVAP-PDA.

## Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) :

En vue de la réalisation du CIAP, la CCPM a confié au bureau d'études Architecture & Paysage la réalisation d'une étude de faisabilité (3312€ TTC).

Le 20 décembre 2023, le Président de la CCPM a signé l'acte d'achat du palais épiscopal de Mirepoix, propriété de l'association diocésaine de Pamiers et site du futur CIAP, pour 178 000 € HT.

## Habitat

### Programme d'Intérêt Général (PIG) :

L'année 2023 était la quatrième année du PIG de la CCPM. Lors de cette campagne la collectivité a financé 36 dossiers au total et engagé 26 326,41 € répartis comme suit :

- 22 dossiers PO Energie, soit 10 250 €
- 9 dossiers PO Adaptation, 4 099,96 €
- 2 dossiers PO Mixte, 3 097,85 €
- 4 dossiers propriétaires bailleurs (PB), soit 8 878,60 €

Le programme arrivant à terme le 21 octobre 2023, un avenant a été signé une deuxième fois consécutive, afin de prolonger le PIG pour une cinquième année en 2024.

### Etude pré-opérationnelle :

En vue de la mise en œuvre d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat au terme du PIG, une consultation des entreprises s'est tenue du 18 septembre au 13 octobre afin de recruter un bureau d'études pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2024. Le choix de la collectivité s'est porté, après analyse des offres, sur le bureau d'études SEGAT.

# 3. Travaux voirie, bâtiments, infrastructures

## A - Travaux voirie intercommunale

### Définition de la compétence

En 2014, la compétence voirie a été transférée à la CCPM. Elle consiste en la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, et donc :

- Les voies communales revêtues (hors rues, places et parkings) inscrites au tableau de recensement de la voirie intercommunale de par leur caractère structurant. Tableau de recensement élaboré sur proposition des communes selon leur enveloppe communale et soumis au Conseil Communautaire pour approbation.
- Les voiries d'accès aux zones d'activités économiques dont la création, l'aménagement et l'entretien relèvent de la communauté de communes.

### Le programme de travaux de voirie intercommunale et opérations sous mandat – Année 2023

Chaque année, la CCPM définit un programme de travaux intercommunaux pour les grosses réparations de voirie ainsi que les opérations de voiries communales 2023 confiées par mandat à la Communauté de Communes.

Pour 2023, l'enveloppe allouée aux travaux de voirie intercommunale a été budgétisée à hauteur **350 000 € HT**, **les opérations de voirie sous mandat** ont été financés pour un montant de 742 337,16 € HT.

Ce programme a été déposé auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour financement. La DETR a été octroyée à un taux de **32.04 %**.

Voirie interco	Voirie sous mandat
350 000 € HT (prévu et non terminé)	742 337,16 € HT
Subvention DETR 32,04% : 112 140 €	Subvention DETR 32,04% : 237 844,82 €
Auto Financement : 237 860 € HT	Part communale : 504 492,34 €

## B - Acquisition et rénovation d'une friche cœur de ville en bâtiment administratif

Depuis la création de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et l'évolution des transferts de compétences, ses effectifs n'ont cessé de progresser et ses services se sont développés.

Cette progression a amené la collectivité à aménager en 2019 un bâtiment annexe, rue de l'Olivette, sur la Commune de Mirepoix. Cette Annexe regroupe les services techniques, le service environnement et le chantier d'insertion (entretien des sentiers et animation).

Le bâtiment du siège de la Communauté accueillait jusqu'en 2023 les services administratifs et le Pôle Social (comprenant le centre social ainsi que la Maison France Service). La surface de ce bâtiment n'était plus adaptée tant pour l'accueil du public que pour le fonctionnement des services.

En début d'année 2021, la collectivité a saisi l'opportunité d'acquérir l'« Ancien Cabinet médical de Mirepoix », en friche depuis une dizaine d'années, répondant aux besoins et jouxtant le siège actuel.

La réhabilitation et l'aménagement de ce bâtiment représente un enjeu fort pour l'intercommunalité qui a souhaité, à travers ce projet, investir dans les énergies renouvelables avec l'installation d'une chaudière biomasse couplée d'un réseau de chaleur destiné à couvrir les besoins en chauffage de l'ancien et du nouveau Siège.

Les travaux d'aménagement ont consisté à démolir une partie du bâti existant, effectuer une opération de désamiantage et créer une extension. S'en sont suivis des travaux de remise en conformité des installations électriques, plomberie, ventilation, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement et cloisonnement intérieur, isolation des murs, des combles, travaux d'embellissement des façades suite à la consultation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France. Une nouvelle signalétique a été installée au niveau de l'entrée du bâtiment.

Les travaux d'aménagement extérieurs ont été réalisés pour permettre une mise en accessibilité du bâtiment (rampe accès, place de stationnement PMR). Un parking en revêtement perméable a été aménagé à l'arrière du bâtiment pour le personnel de la collectivité. Quant à la création de l'espace vert, de l'hôtel à insectes ainsi que des différents nichoirs, ceux-ci ont été imaginés, réalisés et mis en place par le personnel du chantier d'insertion qui en assure l'entretien (NB : seules des espèces méditerranéennes ont été plantées, peu gourmandes en eau).





Concernant la rénovation du pôle social, les travaux d'aménagement consistent en la remise en conformité des installations électriques, plomberie, ventilation, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures ainsi qu'à l'aménagement et le cloisonnement intérieur, l'isolation des murs, des combles, la pose de brise-soleil orientables, la connexion au réseau de chaleur venant du nouveau pôle administratif couplé à une chaudière biomasse, les travaux d'embellissement des façades suite à la consultation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France. Une nouvelle signalétique a été installée au niveau de l'entrée du bâtiment.

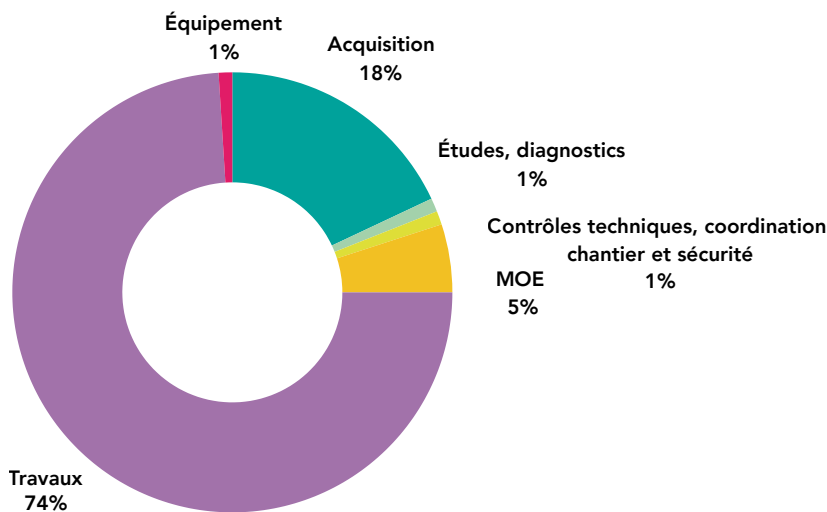
Pour parvenir à réaliser ce projet lourd en termes d'investissement, la CCPM a sollicité les partenaires publics que sont l'État, la Région, le Département, la CAF et l'ADEME dont les politiques soutiennent les travaux pour la rénovation énergétique des équipements publics, leurs mises en accessibilité ainsi que la montée en qualité de l'offre de services à l'échelle intercommunale.

➤ Les travaux ont été lancés en 2022 pour le nouveau siège et en 2023 pour le pôle social.

Le coût total de ces travaux s'élève à **1 549 485 € HT** pour un autofinancement de la Communauté de communes de 323 308 € soit 21% du coût total.

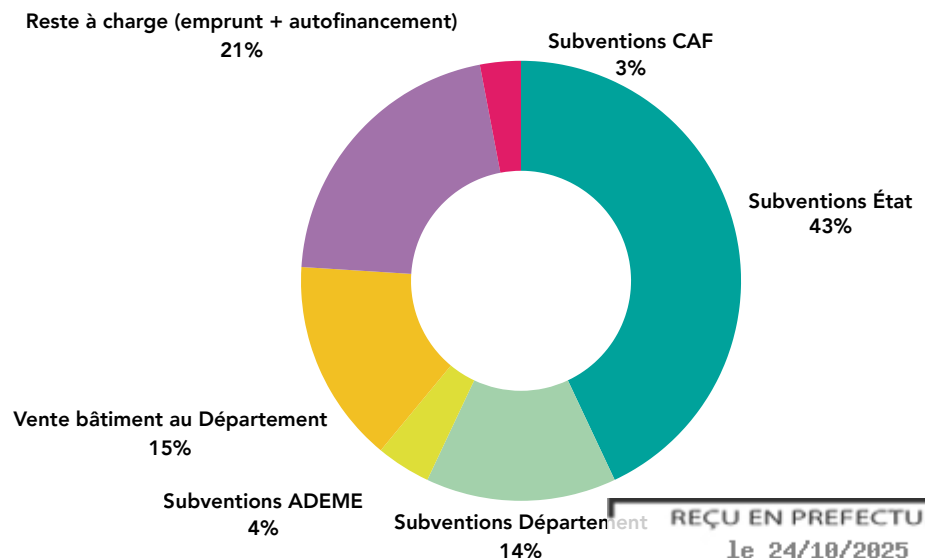
### Coût des investissements bâtiments intercommunaux

1 549 489 € TTC



### Financement des investissements bâtiments intercommunaux

1 226 177 € TTC



## C - Rénovation « ancienne perception de Mirepoix » LES PETITES PLANETES

La CCPM occupe, en tant que locataire, les locaux de l'ancienne perception de Mirepoix, propriété de la commune.

Ces locaux accueillent aujourd'hui plusieurs services à destination de la petite enfance et des familles : le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), la Ludothèque et le Relais Petite Enfance (RPE).

Jusqu'alors, le LAEP et la Ludothèque se tenaient dans la salle d'atelier du Centre Social, tandis qu'un loyer était versé à la commune de Mirepoix pour la mise à disposition d'une salle dédiée au RPE. Le regroupement de ces activités dans un nouveau lieu unique a permis d'optimiser l'accueil du public (enfants, parents et accompagnants) ainsi que les conditions de travail du personnel de la CCPM.

Ce nouvel espace, baptisé "*Les Petites Planètes*", a été inauguré en avril 2023.

Afin de rendre ces locaux fonctionnels et adaptés aux besoins des usagers, des travaux ont été réalisés entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023. Ces aménagements ont porté sur :

- Le remplacement de la porte d'entrée,
- La pose de stores,
- La réfection des peintures et des sols,
- La rénovation de l'éclairage,
- La mise aux normes des sanitaires (accessibilité PMR et sanitaires pour enfants).

Le coût total des travaux s'élève à **24 876,11 € HT**.

## 4. Environnement

La CCPM assure la compétence collecte des déchets et a transféré la compétence traitement au SMECTOM du Plantaurel depuis le 1er janvier 2012.

Le financement du service public de prévention et gestion des déchets est assuré au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de la redevance spéciale aux professionnels et de la facturation des apports de professionnels en déchèterie.

Aujourd'hui la Loi pour la Transition Énergétique et la croissance verte demande à toutes les collectivités de réduire le tonnage des OMR ( ordures ménagères résiduelles) à l'enfouissement. Mais la situation de l'Ariège est particulière car l'arrêté préfectoral qui autorise l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Berbiac (qui reçoit tous nos déchets) oblige à une baisse de tonnage drastique (- 50% en 2025 par rapport à 2010).

Pour atteindre cet objectif ambitieux de réduction des déchets, la CCPM s'est engagée dans le projet de la mise en œuvre de la tarification incitative.



Le projet d'instauration de cette nouvelle tarification incitative concerne la totalité des 33 communes du territoire. Notre schéma de collecte est en cours de changement, il va évoluer d'une collecte en point de regroupement en bacs à une collecte mixte en points d'apport volontaire équipé de colonnes semi enterrées ou aériennes et une collecte en bacs, en porte à porte.

Ces changements doivent entraîner, à la fois, une baisse de la quantité des ordures ménagères résiduelles et une augmentation notable de la collecte sélective, à coûts maîtrisés.

Afin de mettre en place cette nouvelle collecte, des investissements ont été réalisés : acquisition de nouveaux camions de collecte grue, acquisition de colonnes semi-enterrées, aériennes et de bacs individuels.

Depuis la fin de l'année 2022 et tout au long de l'année 2023, la collectivité a équipé certaines communes de points d'apport volontaire :

- Belloc
- Besset
- Camon
- Dun
- Esclagne
- La Bastide-de-Bousignac
- La Bastide-sur-l-hers
- Lagarde
- Lapenne
- Le Peyrat
- Limbrassac
- Malegoude
- Manses

La Communauté de Communes a l'intention de continuer l'expansion des zones couvertes par ces points d'apport volontaires et de supprimer, à terme les bacs collectifs.

## A - La communication

### 1. Les réunions publiques :

La collectivité a effectué de nombreuses réunions d'information auprès des administrés.

Date	Commune	Date	Commune
23 janvier	Besset, Coutens	12 mai	Manses
24 janvier	Dun	03 juin	Teilhet
31 mars	Malegoude, Ste Foi, Cazals des Bayles	13 octobre	Montbel
13 avril	La Bastide-sur-l'Hers	16 novembre	Camon
24 avril	Regat	27 avril et 04 octobre	St Quentin la Tour, Troye d'Ariège
10 mai	La Bastide de Bousignac, Lagarde		



## 2. L'ambassadeur du tri

Indispensable à l'éducation de nos enfants, l'ambassadeur de tri est passé d'écoles en écoles pour animer des interventions sur la sensibilisation au tri de nos déchets. Il a également participé aux réunions publiques ci-dessus citées.

Date	Animation jeunesse	Date	Animation jeunesse
17/01/2023	Sensibilisation école de Rieucros (MS et GS)	18/04/2023	Berbiac
02/02/2023	Sensibilisation école du Peyrat (GS-CP et PS-MS)	19/04/2023	Berbiac
02/02/2023	Intervention ALAE de Lérans	20/04/2023	Visite Berbiac 6e
17/02/2023	Sensibilisation école St Maurice de Mirepoix	21/04/2023	Nettoyage voie verte avec les lycéens
10/04/2023	Berbiac	19/07/2023	Sensibilisation ALAE de Lérans
11/04/2023	Berbiac	24/07/2023	Visite Berbiac ALAE Mirepoix
12/04/2023	Visite Berbiac 6e	15/09/2023	World Clean Up Day 3°5 et 3°6
13/04/2023	Visite Berbiac 6e	22/11/2023	Sensibilisation cite scolaire de Mirepoix (2REMI, 2°5,2REMI)
14/04/2023	Visite Berbiac 6e	23/11/2023	Sensibilisation cite scolaire de Mirepoix (6°4, 6°1, 6°3, 6°5, 6°2)
17/04/2023	Berbiac	24/11/2023	Sensibilisation cite scolaire de Mirepoix (2°4, 2°3, 2°1, éco-ambassadeurs, 2°2)

## 3. La collecte

### Le mode de collecte :

La CCPM utilise un camion bi-benne pour la collecte des bacs individuels et collectifs. Ainsi, sont ramassés en même temps les bacs destinés aux ordures ménagères, les sacs jaunes destinés au tri sélectif et les cartons.

Pour la collecte des points d'apport volontaire, la collectivité utilise un camion grue. Grâce au système de badge, le service environnement utilise le logiciel INCITAT qui permet de collecter en ayant connaissance du taux de remplissage des colonnes.

## Fréquence de collecte :

Le camion bi-benne collecte la commune de Mirepoix, qui constitue la plus grande commune en nombre d'habitants du territoire, 3 fois par semaine en période hivernale et 5 fois par semaine en période estivale. Les communes de Lérans, La Bastide sur l'Hers, Rieucros, Le Peyrat et d'Aigues-Vives sont collectées 2 fois par semaine. Les autres communes sont collectées 1 fois par semaine, sauf en période estivale, où les professionnels (surtout les campings) des communes de Camon, Aigues-Vives, Mirepoix, Montbel sont collectées 2 fois par semaine.

Le camion grue collecte en fonction des taux de remplissage.

## Les tonnages collectés :

Les tableaux ci-dessous ont leurs valeurs exprimées en tonnes :

Ordures ménagères (sacs noirs)				Tri sélectif (sacs jaunes)			
	Camion bi-benne	Camion grue	Total		Camion bi-benne	Camion grue	Total
1er trimestre	593,32	0,44	<b>593,76</b>	1er trimestre	68,16	0,52	<b>68,68</b>
2ème trimestre	587,08	8,50	<b>595,58</b>	2ème trimestre	83,66	6,21	<b>89,87</b>
3ème trimestre	648,37	41,66	<b>690,03</b>	3ème trimestre	90,52	17,68	<b>108,20</b>
4ème trimestre	401,7	77,14	<b>478,84</b>	4ème trimestre	55,1	19,8	<b>74,90</b>
<b>Annuel</b>	<b>2230,47</b>	<b>127,74</b>	<b>2358,21</b>	<b>Annuel</b>	<b>297,44</b>	<b>44,21</b>	<b>341,65</b>



## Tonnages collectés en déchetterie :

Matériau	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
Acier	6,225	5,528	5,216	6,27	<b>23,239</b>
Aluminium	0	0,609	1,33	0,959	<b>2,898</b>
Films PE/PP	3,089	8,547	5,632	5,107	<b>22,375</b>
FLUX DEV	3,467	5,351	7,458	3,726	<b>20,002</b>
JM 1.11	0,877	0	0	0	<b>0,877</b>
MIX PE/PP	7,264	2,783	4,27	5,737	<b>20,054</b>
PCC 5.03	1,665	3,472	2,49	1,495	<b>9,122</b>
PCM 5.01	3,007	0	4,642	1,1	<b>8,749</b>
PCNC 5.02	23,685	28,404	25,943	23,086	<b>101,118</b>
PET Q9	6,952	2,592	5,516	4,095	<b>19,155</b>
REFUS	32,607	12,216	19,791	32,524	<b>97,138</b>
<b>Total</b>	<b>88,838</b>	<b>69,502</b>	<b>82,288</b>	<b>84,099</b>	<b>324,727</b>
<b>Cartons Déchetterie</b>	<b>17,385</b>	<b>24,874</b>	<b>20,221</b>	<b>18,657</b>	<b>81,137</b>
<b>Verre</b>	<b>100,89</b>	<b>138,06</b>	<b>162,57</b>	<b>115,5</b>	<b>517,02</b>
<b>Papier</b>	<b>34</b>	<b>38,29</b>	<b>33,1</b>	<b>33,99</b>	<b>139,38</b>

## 5. Les projets du territoire

### A - Stratégie de développement des Energies Renouvelables

#### ➤ Entrée au capital de la société du projet LAPENNE (NEOEN)

En 2022, la CCPM a reçu une lettre d'engagement de NEOEN pour l'ouverture du capital de la société de projet entre 5 % et 10 % aux habitants de la CCPM.

En 2023, la CCPM a délibéré pour bénéficier de l'accompagnement de l'association ECLR dans les négociations avec NEOEN pour l'entrée au capital de la CCPM dans le projet de Lapenne (à hauteur de 5% à 10%).

La CCPM a approuvé la Mise en Compatibilité du PLUi de la CCPM pour le projet photovoltaïque de LAPENNE.

En parallèle, la CCPM a engagé des échanges avec Agence Régionale Energie Climat (AREC) pour obtenir leur soutien dans la démarche.

#### ➤ Schéma des Energies Renouvelables

La CCPM poursuit l'élaboration du cahier des charges pour l'élaboration d'un schéma des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT09).

#### ➤ Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR)

En application de la loi APER du 10 mars 2023, les communes étaient invitées à proposer des sites jugés propices pour l'accueil de projets d'énergie renouvelable. La CCPM a accompagné les communes dans la mise en œuvre du premier relevé de « zones d'accélération des EnR » qui devait être délibéré par les conseils municipaux le 31 janvier au plus tard.



## B - Projet Alimentaire Territorial (PAT)

### 1. Actions de Projet Alimentaire Territorial

Durant l'année 2023, 9 agriculteurs ont bénéficié de l'action "Route des producteurs", 18 panneaux ont été installés et 4 autocollants ont été installés pour remplacer les panneaux abimés.



#### 1 vidéo producteurs

14 portraits de producteurs de la CCPM ont été réalisés par One Shot Studio, entreprise basée en Pays d'Olmes, qui a proposé un travail de qualité aux producteurs qui se sont portés volontaires pour bénéficier de cet outil de communication.



#### 1 guide des producteurs

« De la Ferme à la Table » - Cette troisième édition du guide réuni 62 producteurs du Pays Pyrénées Cathares en vente directe, 12 restaurants, 9 artisans de bouche et 7 épicerie et commerces qui proposent la vente de produits locaux.

### ➤ Etudes "Métiers de bouche"

La CCPM a signé une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dont l'objectif consiste à identifier les artisans de bouche (bouchers, charcutiers, boulangers, ...) du territoire qui envisagent de céder leur entreprise. Il s'agit d'anticiper ce départ afin d'accompagner au mieux ces artisans dans l'évaluation de leur société et les aider dans leur processus de transmission.

En 2023, ce sont 4 entreprises du Pays de Mirepoix qui ont bénéficié de cet accompagnement.

## 2. Agrosite d'Embarou

### ➤ Bilan d'activité 2021-2023

En 2021, création de l'**Agrosite**, de la production maraîchère et acquisition de la « maison d'Embarou » rénovée par l'association CASTA et utilisée en locaux collectifs composés de bureaux, salle de restauration, salle de réunion, sanitaires. L'association CASTA, chantier d'insertion par le maraîchage, s'installe à Embarou et démarre la toute première production maraîchère de l'Agrosite qui s'écoule notamment via la SCIC « Terroirs Ariège Pyrénées », une plateforme qui regroupe les produits locaux et assure l'acheminement vers les cantines scolaires, EHPAD, épicerie et restaurants du département de l'Ariège.

2021

2021 Obtention du  
label PAT niveau 2

Partenariat Chambre  
d'Agriculture et SAFER

Acquisition de la  
maison d'Embarou

Installation du

REÇU EN PREFECTURE  
le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

45

En 2022, le premier **Espace Test Agricole** (ETA) Ariégeois a été créé à Embarou. Le projet de création de ce nouveau dispositif, est initié par la collectivité dans l'objectif de favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire. L'idée prépondérante est alors de permettre à de jeunes agriculteurs de pouvoir tester leur activité avant de s'installer et ainsi de sécuriser les maraîchers en devenir dans leur projet d'installation. Pour sa mise en place, la CCPM s'appuie sur un consortium d'acteurs locaux engagés dans le développement du projet. Ainsi, la CCPM s'associe avec la Chambre d'Agriculture d'Ariège, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Pamiers et Bio Ariège-Garonne pour créer l'association Graines d'Embarou afin d'apporter le support technique et administratif nécessaire aux jeunes agriculteurs pour le développement de leur projet.

Cette association est aujourd'hui présidée par Jean-Yves BOUSQUET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture d'Ariège, et regroupe l'ensemble des acteurs dans l'accompagnement des testeurs. De ce fait, l'association est aujourd'hui gérante du dispositif Espace Test Agricole à Embarou et fait appel à un maraîcher expérimenté (Samuel DEZILEAU) pour encadrer le testeur dans sa pratique maraîchère et à une couveuse d'entreprise (BGE) pour l'accompagnement administratif et juridique des jeunes agriculteurs. En collaboration également avec la Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole (CUMA) d'Embarou, qui donne accès au matériel agricole pour les testeurs, l'Espace Test Agricole met à disposition des testeurs :

- Un cadre légal d'exercice du test d'activité favorisant l'autonomie ; fonction « couveuse » assurée par BGE
- Un moyen de production (foncier, matériel, ...) ; fonction « pépinière » assurée par la CUMA d'Embarou et la CCPM
- Un dispositif d'accompagnement et de suivi multiforme ; fonction « accompagnement » assurée par Samuel Dezileau et BGE
- Une animation et coordination du dispositif dans une logique d'ancrage territoriale et de partenariat ; fonction « animation – coordination » assurée par l'association Graines d'Embarou et ses membres fondateurs.

Ce montage multi-partenarial et juridique de l'association a pour objectif de permettre la duplication du dispositif sur le territoire Ariégeois pour valoriser des lieux de production marquants et systémiques, entre autres.

2022

2022 Signature  
des différentes  
prestations de  
servicesNaissance de  
l'association  
Graines  
d'EmbarouCréation de la  
CUMA d'EmbarouAcquisition et  
montage des  
serresAccompagnement  
des premiers  
testeursRestitution de  
l'étude de  
débouchés

En 2023 de nombreux investissements matériels ont été engagés.

Après une longue procédure d'études et de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics sur fond de crise économique, le coût du projet de construction de la station de pompage augmente considérablement mais une succession d'évènements permet à la CCPM de maintenir le cap :

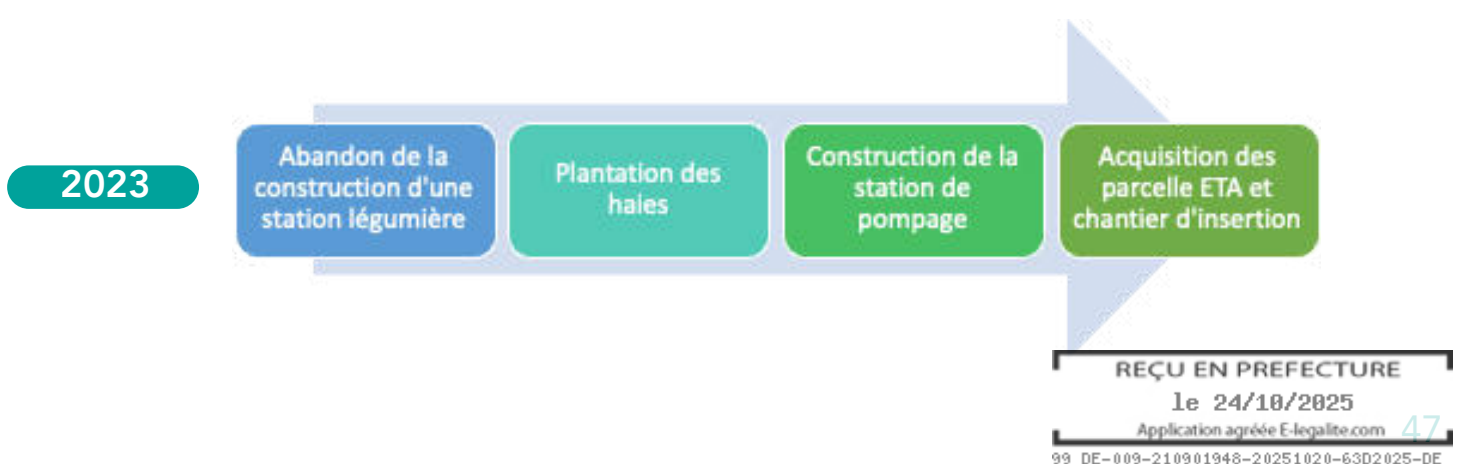
- Trop onéreux, la construction du bâtiment agricole qui visait à stocker, laver, conserver et conditionner les légumes produits à Embarou est abandonné. Une société civile, qui a pour projet de construire un bâtiment similaire à 8km d'Embarou, proposera aux exploitants de l'Agrosite d'accueillir leur production.
- Dans le but de soutenir le projet, le SDE09 décide de prendre en charge la totalité du renforcement du réseau électrique du lieu-dit Embarou et ainsi, alimenter en électricité la station de pompage.

Ainsi, la station de pompage, indispensable à l'installation de porteurs de projets sur l'Agrosite, voit le jour en décembre 2023.

Les élèves de la promotion « Agroforesterie » du CFPPA et les salariés de l'association CASTA plantent les haies qui délimitent désormais les espaces et contribuent au maintien de la biodiversité du site. En ce sens, l'élaboration d'une convention de maintien de la biodiversité avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA-CEN) est engagée, elle doit être signée courant 2024. Une première phase de diagnostic permettra d'identifier avec précisions les espèces animales et végétales du site et de développer un plan d'actions avec pour objectif premier d'entretenir les espaces pour maintenir la biodiversité.

À des fins de préventions contre les incendies, les vols et les dégradations de matériel, la Communauté de Communes a mis en place une Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) aux abords de la station de pompage et un système d'alarme sur la maison et le hangar agricole où de nombreux outils nécessaires à l'exploitation agricole des terres sont stockés.

Pour finir, le 7 décembre 2023 la Communauté de Communes signe l'acte d'achat des parcelles du chantier d'insertion et de l'Espace Test Agricole (ETA), soit 8 hectares de terres agricoles.



## ➤ L'Espace Test Agricole

Malgré la rencontre d'une dizaine de porteurs de projets candidats au test d'activité, l'association « Graines d'Embarou » n'a pas installé de couvés en octobre comme prévu.

Plusieurs freins à leur installation ont été relevés ; l'axe du projet maraîchage demi-gros à destination de la restauration collective, le montant de l'apport financier, la perspective d'installation sur le foncier exploité. Ces freins ont été partagés par les membres du RENETA (Réseau National des Espaces Test Agricoles) lors des rencontres nationales.

Pour répondre à ces problématiques, l'association Graines d'Embarou étend son dispositif sur la réserve foncière ! Désormais un porteur de projet peut s'installer de façon classique ou en bénéficiant d'un accompagnement adapté (encadrement technique et/ou couveuse d'entreprise et/ou mise à disposition de matériel agricole).

Une nouvelle campagne de communication est lancée sur les réseaux agricoles par la Chambre d'Agriculture, incluant cette évolution.

La finalisation de la station de pompage est maintenant un atout pour valoriser l'ETA d'Embarou. Elle permettra d'irriguer l'intégralité de l'Agrosite grâce à un système de bornage dédié à chaque espace, elle offre un cadre de travail plus stable pour les futurs porteurs de projets.



## 6. Actions de prévention en 2025

20

Documents uniques réalisés pour les services

127

Quart d'heures sécurité réalisés

27

Accueil de nouvelles recrues

3

Exercices évacuation incendie

1

Sensibilisation à l'utilisation du DAE

9h

Défense Extérieure Contre l'Incendie

7h

Risques psychosociaux

54h

Formation initiale du Sauveteur secouriste du travail

45h

Maintien et actualisation des compétences  
du Sauveteur secouriste du travail

4h

Formation incendie



# 7. Pôle social

## A - L'accueil des publics



10€

D'adhésion/an pour accéder à tous les services du Pôle social (hors France Services et Conseiller Numérique)



+ 423 personnes

Augmentation de la fréquentation du pôle\*



+ 40 adhésions

Augmentation des adhésions\*



12 apprenants

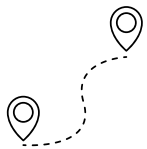
Ateliers d'alphabétisation



1850

accompagnements individuels

Accompagnement France Services



83

accompagnements individuels

Accompagnement France Services en itinérance sur le territoire de la Communauté de communes

- 30 personnes à Lérans
- 16 personnes à La Bastide sur l'Hers
- 26 personnes à Dun
- 12 personnes à Rieucros



36

entretiens d'accompagnement

Point Conseil Budget



557

bénéficiaires

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

## B - L'accès au numérique

### ➤ La Cyberbase

La cyberbase est un espace public regroupant des équipements informatiques et des services numériques pour permettre aux habitants d'accéder à Internet, d'utiliser des logiciels, et de se former aux compétences numériques.

Les missions principales sont :

- **Accès à internet et aux services numériques** : Offrir un accès gratuit à des ordinateurs, à des connexions internet haut débit, ainsi qu'à des outils numériques (traitement de texte, tableurs, etc.).

- **Inclusion numérique** : Fournir un accès à la technologie pour les personnes qui n'en disposent pas à domicile, quel que soit leur âge ou leur situation de précarité.
- **Formation et accompagnement à la maîtrise des outils informatiques**
- **Soutien à la recherche d'emploi** : Fournir un accompagnement pour la rédaction de CV, la préparation aux entretiens, la recherche d'offres d'emploi, et l'utilisation de plateformes de recrutement en ligne.
- **Développement de compétences numériques**
- **Favoriser l'autonomie numérique et l'accès aux nouvelles technologies** : Permettre aux usagers de devenir autonomes dans l'utilisation des outils numériques et dans la gestion de leurs démarches administratives en ligne.

**647**

Visites libres

**472**

Visites d'ateliers collectifs

**90**

Adhérents

## ➤ Le Conseiller Numérique France Services (CNFS)

Le conseiller numérique travaille à réduire la fracture numérique et propose aux habitants un soutien et un support à l'usage de l'outil, le plus souvent, de manière individuelle.

**414**

Accompagnements individuels

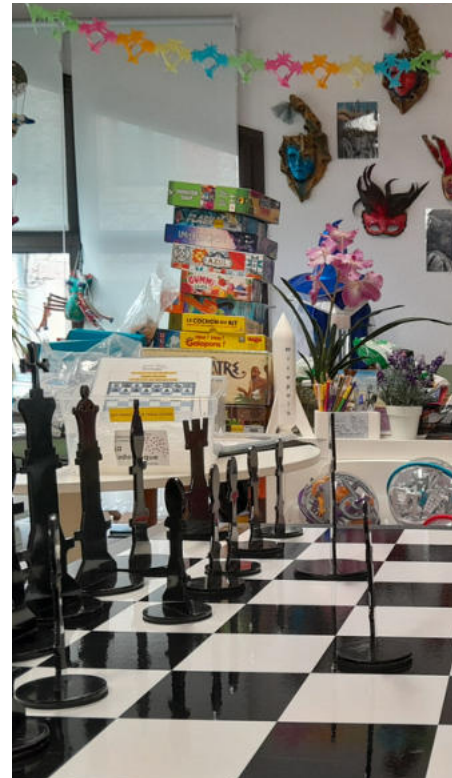
Les thématiques abordées lors des entretiens sont variables, il peut s'agir de :

- Prendre en main un équipement informatique et naviguer sur internet
- Apprendre l'environnement et le vocabulaire numérique afin de pouvoir envoyer, recevoir et gérer les courriels
- Apprendre les bases du traitement de texte et de la bureautique et installer / utiliser des applications utiles sur mon smartphone.
- Créer et gérer les contenus numériques et son budget via son ordinateur
- Création de cv et mise en ligne sur les sites appropriés
- Aide à la mise en ligne de produits ou autres pour les professionnels
- Echanger avec ses proches et sécuriser son équipement
- Aide pour les démarches administratives.

## C - La Ludothèque

La ludothèque est un espace dédié à la découverte et à la pratique du jeu sous toutes ses formes. Ses missions principales sont :

- **Favoriser l'accès au jeu** : Mettre à disposition une large gamme de jeux (de société, de construction, éducatifs, etc.) pour tous les âges.
- **Promouvoir le développement des enfants** : Offrir des jeux adaptés à différents âges pour stimuler l'apprentissage, la créativité, la socialisation et la motricité des enfants.
- **Accompagner les familles** : Proposer des moments de partage entre parents et enfants, ainsi que des conseils sur les bienfaits du jeu dans le développement de l'enfant.
- **Organiser des animations et des événements** : Organiser des ateliers, des tournois ou des événements ludiques pour favoriser l'échange et la convivialité entre les usagers.



 **116**  
Familles

 **231**  
Prêts de jeux

## D - Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La Petite Planète » est ouvert à toutes les familles venant avec un enfant jusqu'à six ans révolus. Trois accueillantes de formation diverse (Educatrice de jeunes enfants, Directrice de centre de loisirs et psychologue) sont présentes en binôme sur tous les temps d'accueil.

**Le LAEP « La Petite Planète » a été ouvert le 05 avril 2023.**

C'est un lieu de prévention primaire répondant à 4 objectifs principaux :


1. Permettre à l'enfant de rencontrer d'autres enfants et adultes et ainsi de découvrir et expérimenter la vie en société, notamment autour des questions de partage, de limite et de frustration.

2. Permettre au parent de voir son enfant dans un autre lieu, de côtoyer d'autres familles et d'échanger et partager autour de questionnements liés à la parentalité.

3. Permettre à l'enfant et au parent de bénéficier d'un lieu privilégié dans lequel ils peuvent se retrouver, dégagés de leur quotidien.

4. Permettre à l'enfant et à son parent de cheminer ensemble vers la séparation, chacun pouvant rester proche/s'éloigner/revenir/repartir progressivement et à son propre rythme.

 **102**  
séances d'accueil

 **56**  
familles accueillies

 **391**  
enfants au total

## E - L'Animation Collective Famille (ACF)

Le Pôle Social est doté d'ateliers collectifs animés par les référents ACF dont le rôle est de :

- Créer du lien entre les participants, créer une dynamique de groupe,
- Assurer la promotion des ateliers, assurer la gestion budgétaire de l'activité,
- Associer ces différents ateliers à des événements ponctuels,
- Impliquer les participants à être un peu plus acteurs de leur action,
- Assurer la logistique...

Objectifs des ateliers collectifs :

- Favoriser l'intergénérationnalité, et l'inter culturalité,
- Rompre l'isolement,
- Créer du lien social,
- Valoriser le savoir-faire des participants.

### ➤ La cuisine

Sur l'année 2023, 8 ateliers ont été organisés. Ponctuellement, les préparations réalisées ont donné lieu à un repas partagé à l'issue de l'atelier pour un moment de convivialité.

### ➤ Les travaux d'aiguilles

En 2023, cet atelier a réuni un noyau dur d'une dizaine de personnes, uniquement des femmes. Sur l'année 2023, 36 ateliers ont eu lieu.

## ➤ Le jardin partagé à Mirepoix

En 2023, une dizaine de personnes s'est réunie pour prendre soin du jardin, jardiner et échanger des astuces. Cet espace est aussi un terrain d'expérimentations et d'actions, pour encourager des pratiques plus respectueuses de la nature : préservation des sols, gestion de l'eau, économie d'énergie, réduction des déchets...

## ➤ Le verger collectif

Le verger collectif a vu le jour en 2023 : ce projet est né de la volonté d'une partie des jardiniers composant le jardin collectif (porté par le Pôle social de la CCPM) de reprendre un projet d'implantation d'un verger collectif sur la commune de Mirepoix. Les premiers arbres (38) ont été plantés fin décembre 2023.

Par la suite, des ateliers de transformations, appertisation, confiture... seront proposés en partenariat avec le pôle social de la CCPM.

## ➤ Les sorties familles

Des sorties gratuites à la journée sont proposées aux familles les plus isolées, repérées et orientées par les travailleurs sociaux du territoire. En 2023, neuf sorties étaient prévues, mais seules trois ont pu avoir lieu. Les animateurs veillent à faire tourner les participants pour favoriser les rencontres entre différentes familles. Chaque sortie réunit ainsi un groupe renouvelé. L'objectif est que les familles s'approprient ces sorties et deviennent forces de propositions.

## ➤ Re conduite du dispositif 1<sup>er</sup> départ en vacances

En partenariat avec la CAF et le réseau UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air), ce dispositif permet à des familles modestes du territoire de faire partir leurs enfants en séjour de vacances avec une participation financière de 70 €/par enfant. En 2023, trois enfants sur les vacances d'hivers et cinq sur les séjours été ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les places sont attribuées aux centres sociaux du département par la CAF de l'Ariège.



# 8. Chantier d'insertion intercommunal

## A - Les actions et les projets mis en œuvre

Les élus de la CCPM ont décidé de positionner le Chantier d'Insertion Intercommunal sur la **Formation Action SEVE 2** afin de développer son réseau d'entreprises :

La reconduction du "**Gueuleton d'entreprises**", avec 9 entreprises et 7 mairies présentes, a été l'occasion de présenter l'offre de services aux Chefs d'Entreprises aux Maires et/ou adjoints de la Communauté de Communes. Cette action a pour but de faciliter, par la suite, la mise en place des stages nommés Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) ou la réponse à des offres d'emploi de la part des Salariés en Transition Professionnelle (STP).

Ce temps a permis la programmation de visites d'entreprises, la réception d'offres d'emploi des mairies et la dédramatisation du mot **Insertion**. Une fiche éditée à l'attention des entreprises précise leur niveau d'engagement possible dans le réseau du Chantier.

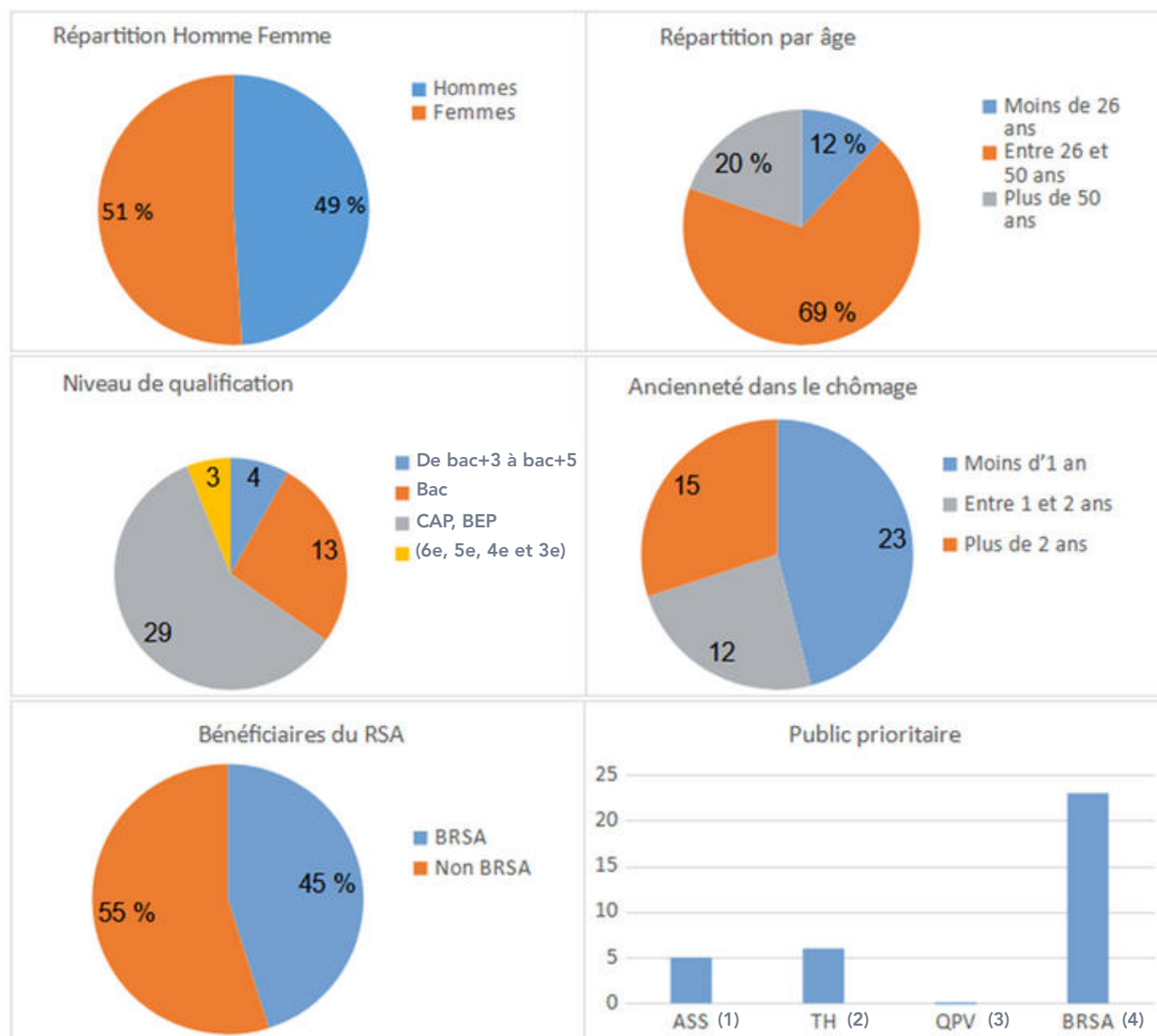
Deux visites d'entreprises ont été effectuées par le Chantier d'Insertion accompagné des agents de Pôle Emploi.

Organisation de deux « **Job Café** » : temps de partage et d'échanges avec le réseau d'entreprises.

L'organisation d'une ½ journée "Témoignages d'anciens salariés" est une nouvelle action mise en place cette année qui a intéressé tous les STP présents (18). Ce temps a mis en avant l'intérêt des PMSMP dans les embauches ainsi que la possibilité de la mise en place d'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR).

- La participation du Chantier à l'organisation du Forum « **Réussir en Pays des Pyrénées Cathares** » a permis au Chantier d'Insertion d'être identifié par le Club des entrepreneurs en tant que partenaire emploi du bassin (participation à 7 rencontres préparatoires avec les entrepreneurs du Club et stand sur le Forum). Adhésion au club. Au niveau du stand, le jeu « Pass pour l'Emploi » a permis au public de découvrir le Chantier d'Insertion et les accompagnements qui y sont proposés.
- Pour mieux accompagner les salariés en transition professionnelle, une formation Sensi-action avec Addiction France a été mise en place : ainsi les permanents du chantier ont bénéficié de 12h de sensibilisation et de deux actions collectives.
- Avec la candidature du Chantier d'Insertion au programme **Territoire Engagé pour la Nature**, les élus ont souhaité déployer de nouvelles actions visant à favoriser le développement de la biodiversité. Bien que cette candidature n'ait pas été retenue, cela a permis à l'équipe des sentiers de créer de nouvelles activités : îlots flottants (pour soutenir la biodiversité sur les bassins de rétention d'eau), création d'hôtels à insectes, de nichoirs et mangeoires à oiseaux.
- Durant l'année 2023, un tutorat BPJEPS Loisirs tout public a été réalisé auprès d'un agent en transition professionnelle qui a obtenu le diplôme.
- Le comité de pilotage 2022 présenté aux financeurs, partenaires et prescripteurs, a mis en lumière l'intérêt du développement du réseau d'entreprises et les impacts de la formation/action SEVE Emploi sur l'offre de services du Chantier d'Insertion.

## B - Salariés en insertion présents



(1) Allocation de Solidarité Spécifique

(2) Travailleur Handicapé

(3) Quartier Prioritaire de la ville

(4) Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

## C - Les postes : bilan et caractéristiques

- Nombre de postes d'insertion conventionnés par l'État : **27 postes** (soit 20,03 ETP au 31 décembre).
- Nombre de postes réellement occupés pendant l'année : **20,03 ETP**.
- Taux moyen d'occupation des postes d'insertion : **100%**.
- Nombre d'heures travaillées par les salariés en insertion : **36 453 heures**.
- Durée moyenne du parcours en Accompagnement Chantier Insertion (ACI) des personnes sorties pendant l'année : **12 mois**.
- Durée maximale sur le chantier d'insertion : **24 mois**.
- Nombre de salariés en insertion accompagnés pendant l'année : **51**.

## D - Salariés en insertion sortis

Salariés en insertion sortis en 2023 : **23** (dont 16 sorties en emploi ou formation, 4 en allocatio retour à l'emploi et 3 pour raison de santé).

Sorties	Réalisées	Pourcentage
<b>Total validées</b>	20	100%
<b>SORTIES DYNAMIQUES</b>	16	80%
<b>Emplois durables</b>	3	15%
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur	1	
Embauche en CDD (sans aide publique) ou intérim d'une durée de 6 mois et plus	2	
<b>Emploi de transition</b>	9	45%
Embauche en CDD (sans aide publique) ou intérim de moins de 6 mois par un autre employeur	9	
<b>Sorties positives</b>	4	20%
Embauche pour une durée déterminée dans une autre SIAE	1	
Entrée en formation	1	
Autres sorties reconnues positives	2	
Autres sorties	4	
Chômage	4	



# 9. La Médiathèque Intercommunale

Le réseau de lecture est composé d'une équipe mixte de bénévoles et de salariés.

## A - Le réseau de lecture qu'es aco ?

- La médiathèque centre à Mirepoix
- Une bibliothèque à Dun
- Une bibliothèque à Lérans
- 2 points lecture à Camon et à Limbrassac

- 53h30 d'ouverture hebdomadaire
- Adhésion gratuite

## B - Le réseau de lecture en 2023 :

### 1. Quelques chiffres :



344 nouveaux inscrits



1 949 inscrits actifs \*



+ de 66 000 prêts de documents par an

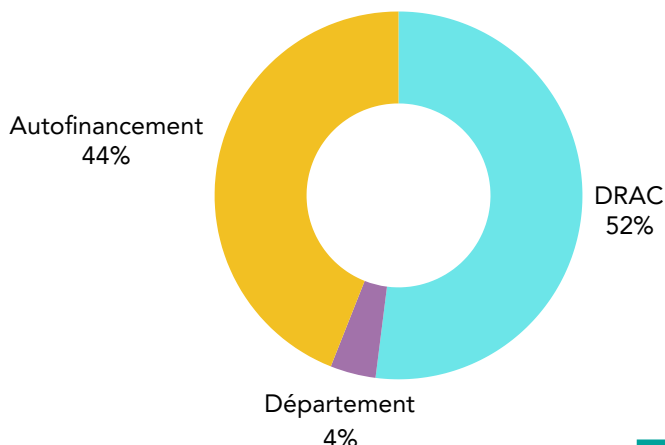
\*et de nombreux « fréquentant » (non-inscrits mais qui viennent lire, travailler, jouer aux jeux vidéo, faire des recherches sur internet...)

### 2. Les principaux projets de l'année 2023 :

#### La Biblionomade :

Grâce à un financement partagé entre le Département et la DRAC, la Biblionomade a vu le jour. C'est un dispositif léger et transportable facilement, qui permet d'installer une bibliothèque de manière éphémère dans un village, une association ou une école. Elle a pour vocation d'aller au plus proche des publics et proposer une offre complète incluant des animations variées.

#### Financement :



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com

## La communication :

Une acuité particulière a été portée sur la communication afin de rendre les actions et services le plus visibles possible. De nouvelles plaquettes ont également été réalisées avec la création d'un "Guide du lecteur".



## Les animations :

### **Une programmation dense, variée, éclectique pour tous les publics :**

- Nuit de la lecture : le vendredi 20 et le samedi 21 janvier sur le thème de "La peur".
- Participation à la "Semaine de la petite enfance" avec la matinée « Pop » et participation au concours Girafe Awards.
- Prix des bébés lecteurs.
- Cabane Ecole des loisirs.
- Exposition Ma couv' du 24 février au samedi 15 avril 2023.
- "Par-ci par-là" 2023 sur le thème « Voyage Voyages » en partenariat avec la BDA avec une programmation très riche et variée (ateliers, conteur, concert, café Papote...)
- Animation mensuelle du club des détectives du mercredi autour de l'énigme « La mâchoire de Caïn ».
- Café Papote sur la rentrée littéraire.
- Animations dans les communes avec la bibliomade.

### Des animations régulières avec différents partenaires :

105 accueils de classes sur l'année, des animations en direction de la petite enfance 1 fois par mois. Une animation mensuelle à l'EHPAD auprès des aînés, du portage à la Lausada. Du portage à domicile auprès des plus fragilisés. Des animations ponctuelles auprès des centres de loisirs et des partenaires.





## **Communauté de Communes du Pays de Mirepoix**

30 cours du Maréchal de Mirepoix  
09500 Mirepoix

### **Crédits photos :**

©Communauté de Communes

**Directeur de publication et rédaction :** Service communication

**Photos et illustrations :** ©Canva

Réalisé en 2025.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 009-200044469-20250916-2025\_109-DE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



REÇU EN PREFECTURE  
le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20251020-63D2025-DE

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CHIFFRES



**33**  
COMMUNES



**332**  
KM<sup>2</sup>



**+10 565**  
HABITANTS



**1779**<sup>\*</sup>  
ENTREPRISES

\*Selon l'INSEE fin 2022



**212**  
PRODUCTEURS

43 PRODUCTEURS  
VIANDE BOVINE

46 PRODUCTEURS CÉRÉALES,  
GRANDES CULTURES



**1**  
LUDOTHÈQUE



**1**  
MÉDIATHÈQUE  
ET 4 POINTS LECTURE



**1**  
LAEP  
(LIEU D'ACCUEIL  
ENFANTS PARENTS)



**1**  
CRÈCHE



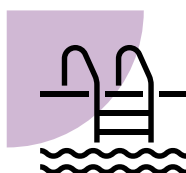
**6**  
ALAE  
(ACCUEIL DE  
LOISIRS  
ASSOCIÉS)



**2**  
ALSH  
ACCUEIL DE  
LOISIRS SANS  
HÉBERGEMENT



**1**  
GARDERIE



**1**  
PISCINE



**3**  
ZONES D'ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES



**+250 KM**  
SENTIER DE RANDONNÉE



**1**  
AGROSITE : EMBAROU

# SOMMAIRE

---

## Les services, actions et projets développés en 2024

01 - Les moyens humains	p4
02 - Les moyens financiers	p5
03 - Développement économique	p6
04 - La voirie	p7
05 - Urbanisme et patrimoine	p8
06 - Les projets du territoire	p9
07 - Environnement	p18
08 - Pôle Social	p21
09 - Service Enfance Jeunesse	p27
10 - Chantier d'insertion intercommunal	p31
11 - Médiathèque	p36
12 - Communication	p39

# 01 - Les moyens humains



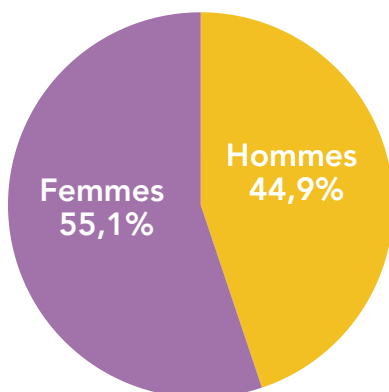
## 136 agents

Au 31 décembre 2024

### Dont :

- **56 agents titulaires** et **47 agents non titulaires** = 103 agents. Cela représente 91,59 ETP (Équivalent Temps Plein)
- Poste relevant du secteur privé (au 31/12/2024) : **26 CDDI** (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion) au chantier d'Insertion volet animation et entretien des sentiers : 26h hebdomadaires
- **1** contrat d'**Apprentissage**
- **1** contrat de **Projet** (en cours)
- **Maladie** :
  - 1 Congé de Longue Maladie
  - 1 Congé de Longue Durée
  - 1 Temps Partiel Thérapeutique
  - 2 Congés maternité
  - 1 agent en PPR (Période Préparatoire au Reclassement)

### Répartition Hommes - Femmes



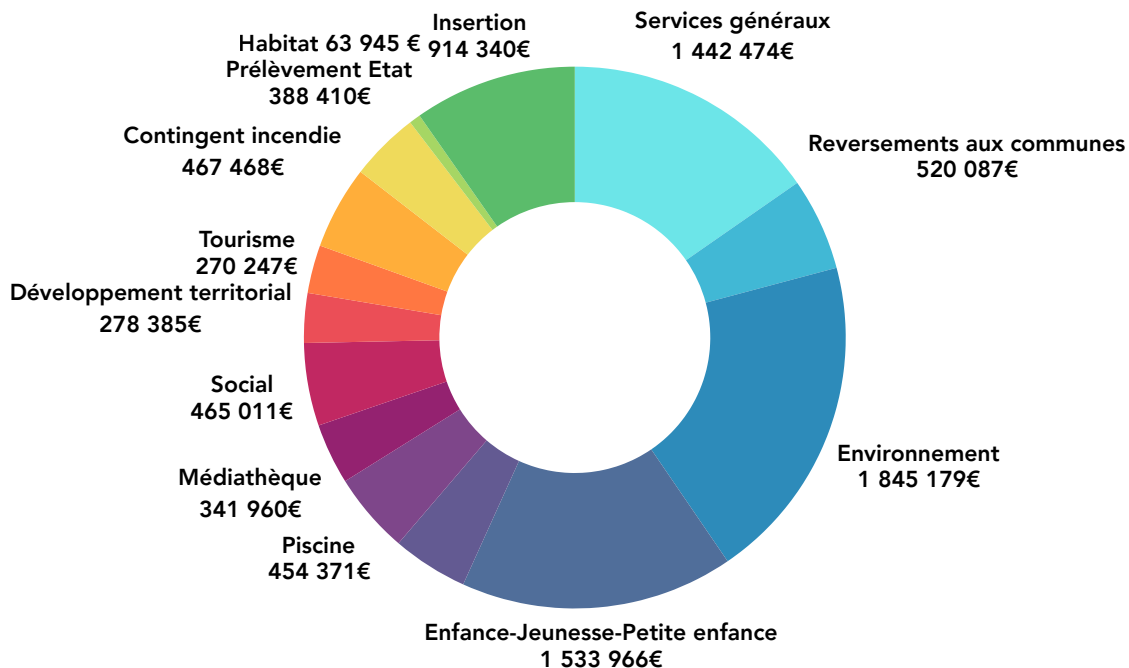
- **40** avancements échelons
- **5** avancements de grade
- **1** stagiairisation
- **4** titularisations



- **1** détachement dans notre collectivité
- **2** détachements dans une autre collectivité
- **4** disponibilités pour convenances personnelles

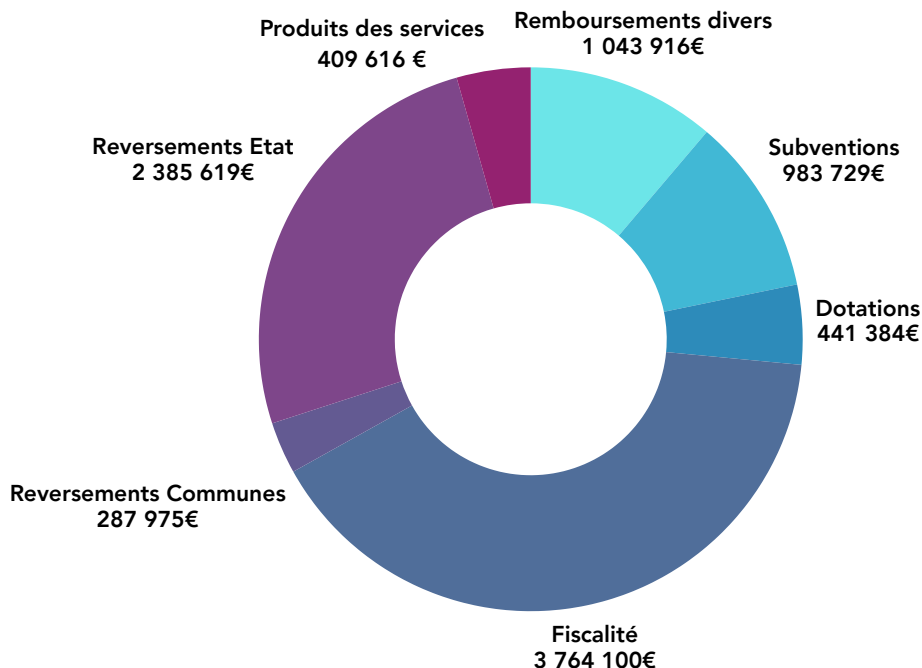
# 02 - Les moyens financiers

## ➤ Dépenses réelles de fonctionnement 2024



**Total : 9 410 996 €**

## ➤ Recettes réelles de fonctionnement 2024



**Total : 9 316 339 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E.legalite.com

## 03 - Développement économique

### A - Zones d'activités :

#### Zone du Rada – Tourtrol :

En 2024, la CCPM a vendu deux terrains à l'entreprise Marc RULLAC, spécialisée dans l'entretien et la réparation de véhicules légers.

Lots 17 et 18 : Marc Rullac

Surface : 1 181 m<sup>2</sup> + 1 017 m<sup>2</sup> = 2 198 m<sup>2</sup>

Prix : 13 795,14 € TTC + 11 879,47 € TTC = 25 674,61 € TTC

#### Zone de l'Arbre Blanc – Mirepoix :

Une étude de requalification de la zone d'activités de l'Arbre Blanc a été menée en 2024 par le bureau d'études SCET. Cette étude a été intégralement prise en charge financièrement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La première phase a permis d'établir un diagnostic économique, foncier et technique de la zone (voirie, réseaux divers...) et d'identifier ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces. A l'issue, 3 scénarios d'aménagement avec des propositions chiffrées d'amélioration de la zone (végétalisation, voirie...) ont été présentés aux élus. La poursuite de l'étude en 2025 avec une troisième phase opérationnelle a été sollicitée auprès des services de l'Etat.

### B - Aides à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) :

Au titre de sa compétence en matière de développement touristique, la CCPM a décidé de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège l'octroi des Aides à l'Immobilier d'Entreprise. En 2024, ce sont pas moins de 314 730,88 € de subventions qui ont ainsi été octroyées à quatre entreprises du territoire portant des projets nécessitant des investissements immobiliers.

#### Révision du règlement AIE :

Par ailleurs, la CCPM a adopté un nouveau règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise dont les principales évolutions sont :

- L'inéligibilité des loueurs de meublés non-professionnels et des Sociétés Civiles Immobilières (SCI) dans le secteur du tourisme ;
- L'instauration d'un bonus écologique de 5% ;
- Un plancher de dépenses éligibles de 50 000 € HT ;
- Un plafond d'aides de 50 000 € annuels et de 100 000 € au total.

### C - Convention partenariale avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) :

En 2024, une convention partenariale a été signée avec la CMA afin de pouvoir bénéficier de ses connaissances du tissu économique local, de ses capacités d'expertises et de son accompagnement des entreprises artisanales et commerciales du territoire. Dans le cadre de ce partenariat, la CCPM verse à la CMA une somme forfaitaire de 6000 €/an.

# 04 - La voirie

## A - Les travaux

Voici les travaux réalisés en entre 2023 et 2024 sur les communes du territoire :

- **AIGUES-VIVES** : Aménagement de la voirie de la rue du Barry, afin d'améliorer l'accessibilité des piétons et réglementer le stationnement des véhicules pour un coût total de 209 333,09 € HT.
- **DUN** : Réfection du chemin du Hameau de St Pastou, du chemin du Château, chemin de la Couache et de la rue PA 1 Hameau du Pape dans le but de pérenniser l'état de ces voiries existantes et d'améliorer les conditions de circulation des usagers pour un coût total de 33 844.00 € HT.
- **ESCLAGNE** : Aménagement du chemin « Cami Viel » de type ilot afin de sécuriser le croisement entre le chemin « Cami Viel » et la RD528 pour un coût total de 6 295.33 € HT.
- **LERAN** : Aménagement de la rue du Four dans le but d'améliorer l'accessibilité des piétons et réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pour un coût total de 74 402.05 € HT.
- **MOULIN NEUF** : Aménagement de sécurité routière sur la Route de Limoux (RD626) afin de réduire la vitesse des véhicules par la création d'écluses et d'un ralentisseur de type dos d'âne pour un coût total de 16 989.74 € HT.
- **REGAT** : Réfection de la rue des 4 vents en agglomération dans le but de pérenniser l'état de ces voiries existantes et d'améliorer les conditions de circulation des usagers pour un coût total de 4 312.37 € HT.
- **RIEUCROS** : Aménagement de la voirie route de Pamiers (RD119) dans le but de limiter la vitesse de circulation des véhicules et ainsi que d'améliorer l'accessibilité des piétons pour un coût total de 96 871.39 € HT.
- **SAINT QUENTIN LA TOUR** : Aménagement de la voirie de l'avenue du Soularac dans le but de réduire la vitesse de circulation des véhicules sur cette pour un coût total de 23 16.67 € HT.



## B - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR est une subvention du Gouvernement pour soutenir l'investissement public local dans les territoires ruraux.

La DETR 2023 totalise un coût de 709 639,91 € HT, la voirie intercommunale est budgétisée pour un montant de 290 000 € HT pour une dépense totale de 999 639,91 € HT.

### Dépenses réelles pour l'année 2024 (du 1er janvier au 31 décembre)

- Pour la voirie intercommunale : 429 468,11 € TTC (357 890,09 € HT) pour la réfection et l'entretien d'environ 25km de la voirie goudronnée qui représente, en totalité, 215km et 806 000 m<sup>2</sup>.
- Pour la voirie sous mandat : 684 080,04 € TTC (570 066,70 € HT) pour les communes suivantes : Besset, Lérans, St Quentin la Tour, La Bastide sur l'Hers, Vivies, Aigues-Vives, Dun, Esclagne, Mirepoix, Moulin-Neuf, Rieucros, Limbrassac.

## 05 - Urbanisme et Patrimoine

### A - Site Patrimonial Remarquable (SPR) :

Les principales actions mises en place au cours de l'année sont :

- La constitution de la Commission Locale de Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) qui s'est réunie une première fois le 05 juillet 2024 ;
- L'élaboration du cahier des charges pour la mission d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) et du Périmètre Délimité des Abords (PDA) qui constitueront les futurs outils règlementaires de gestion du patrimoine mirapicien. L'estimation de cette étude, qui devrait être lancée en 2025, est de 250 000 € HT, financée à 80 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

### B - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

L'année 2024 a vu la constitution, au moyen du logiciel libre QGIS, d'un Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelle du territoire intercommunal, permettant aux services internes de la CCPM notamment :

- La consultation du PLUi en vigueur ;
- La consultation des données cadastrales ;
- La consultation de certaines Servitudes d'Utilité Publiques (SUP) telles que les Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) par exemple ;
- La production de cartes (Site Patrimonial Remarquable, voirie d'intérêt communautaire...);
- La stratégie en matière de politique de l'habitat ;
- La protection de l'environnement ;
- La gestion de la voirie communautaire ;
- ...

- Ce SIG simplifie la gestion des renseignements d'urbanisme en direction du grand public et des partenaires institutionnels. Il permet d'assurer un meilleur suivi des dossiers d'urbanisme et facilite le travail d'identification des nécessaires évolutions à porter aux documents d'urbanisme.
- Par ailleurs, conformément aux obligations légales de la Loi Climat et Résilience de 2021, la CCPM a procédé à l'évaluation de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire intercommunal pour les années 2021 et 2022 (10,2 hectares), en comparaison avec la consommation d'ENAF sur la décennie de référence 2011-2021 (53,3 hectares). Cette évaluation concourt à l'élaboration d'une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces artificialisés dans le cadre des objectifs de la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050. Elle participe à la stratégie d'évolution du PLUi au cours des prochaines années.

## 06 - Les projets du territoire

### A - Stratégie de développement des Energies Renouvelables

#### Entrée au capital de la société du projet LAPENNE (NEOEN) :

Avec le soutien de l'association Energies Citoyennes Locales et Renouvelables (EC'LR) Occitanie, la CCPM a organisé deux réunions de négociation avec le groupe NEOEN.

Depuis 2019, la société NEOEN développe un projet agrivoltaïque sur la commune de Lapenne. Ce projet couvre une surface de 22,5 ha et aura une capacité de 22.6 MWc, soit, environ la consommation électrique de 11 000 habitants. Le projet, tel qu'il est prévu, permettra également l'installation d'un jeune éleveur ovin avec la construction d'une bergerie pour son troupeau.

Pour que ce projet puisse se réaliser, une modification du PLUi de la CCPM a été engagée et approuvée en 2023. Régulièrement en contact avec l'entreprise d'EnR, il a été convenu et formalisé dans une lettre d'engagement d'ouvrir une partie du capital du projet au territoire.

L'objectif des rencontres de l'année 2024, était le cadrage du projet et la définition de la participation de chaque structure. Ainsi, un calendrier prévisionnel est étudié pour l'entrée de la CCPM au capital de la société du projet Lapenne et deux scénarios d'implication de la CCPM sont proposés. Avec la volonté de valoriser le travail de facilitation de la CCPM pour l'approbation du projet Lapenne, l'EPCI souhaite :

- Bénéficier durablement des retombées économiques du projet Lapenne et de les partager avec les habitants du territoire,
- Proposer un co-actionariat avec NEOEN permettant aux citoyens de participer au projet via un financement participatif.

## Schéma des Energies Renouvelables

La CCPM a approuvé le cahier des charges du schéma des EnR intitulé : « Étude pour la réalisation d'un schéma opérationnel de développement de projets photovoltaïques ».

Ce futur schéma permettra de déterminer les projets potentiels dans les années à venir, d'identifier les modalités de portage et de montage de projets selon les sites et les attentes locales, ainsi que les conditions de développement des futurs projets. Pour que ceux-ci se construisent avec et pour le territoire, dans le respect de ce dernier, il définira aussi le chemin pour parvenir à la mobilisation du potentiel sur le territoire d'ici 2030.

En vue de la mise en œuvre de l'étude pour la réalisation d'un schéma opérationnel de développement de projets photovoltaïques, une consultation des entreprises s'est tenue du 24 avril au 07 juin afin de choisir le bureau d'études qui réalisera le schéma entre 2024 et 2025 : après analyse des offres, c'est le groupement « association EC'LR et bureau d'étude ENCIS » qui a été retenu.

L'étude a été lancée au cours de la conférence des maires du 30 septembre 2024.

Afin d'élaborer la stratégie EnR à déployer, le bureau d'études ENCIS a analysé le potentiel énergétique du territoire d'octobre à décembre 2024.

En parallèle, l'association EC'LR a lancé une enquête en ligne afin de recueillir l'avis des habitant.es et des élu.es du territoire via un questionnaire qui a été ouvert du 11 novembre au 4 décembre. Enfin, pour communiquer sur la démarche, un ciné-débat a été organisé le jeudi 21 novembre en coopération avec Pays de Mirepoix en Transition, EC'LR et ECLA ENR au cinéma municipal de Mirepoix. L'évènement a rassemblé une quarantaine de personnes.

Ce premier travail d'analyse du potentiel énergétique mené par le bureau d'étude ENCIS, complété par les résultats du questionnaire en ligne et l'évènement grand public, ont permis d'ouvrir le premier Comité Technique (COTECH) le 19 décembre afin d'amorcer les échanges autour des orientations à suivre pour le développement des EnR à l'échelle locale.



## Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAE~~NR~~R)

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, publiée le 11 mars 2023, la préfecture d'Ariège a proposé un accompagnement des collectivités pour présenter les objectifs de cette loi et les stratégies envisagées afin de répondre à ses objectifs.

Les objectifs de la loi relative à l'accélération de la production des Energies Renouvelables (EnR) sont :

- Porter à 33% la part d'EnR dans notre consommation à horizon 2030 ;
- Diviser par deux le temps d'installation des projets (temps d'instruction, sécurisation face aux recours, ...);
- Améliorer l'acceptabilité locale des projets (planification locale, partage de la valeur, ...)
- La loi relative à l'accélération de la production des Energies Renouvelables (EnR) prévoit de :
  - Planifier avec les élus locaux le déploiement des EnR dans les territoires ;
  - Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'EnR ;
  - Privilégier les espaces déjà artificialisés pour le développement des EnR et de renforcer le cadre des projets en espaces naturels, agricoles et forestiers ;
  - Partager la valeur des projets EnR avec les territoires qui les accueillent.

Pour répondre à ces objectifs, l'Etat propose de développer un zonage territorial : les Zones d'Accélération des EnR (ZAE~~NR~~R). Elles permettront aux collectivités de mieux orienter les porteurs de projets sur les sites les moins impactants et de définir les conditions de développement de ces projets en co-construction avec le porteur de projet.

Dans ce contexte, la préfecture d'Ariège a saisi, en 2023, les communes du département afin de leur demander d'identifier les ZAE~~NR~~R potentielles sur leurs territoires. En février 2024, la CCPM a délibéré favorablement aux propositions faites par les communes du territoire intercommunal.

La première vague d'identification des potentielles ZAE~~NR~~R (fin 2023 – début 2024), a été soumise à consultation du Comité Régional de l'Énergie (CRE) afin de statuer sur la suffisance pour atteindre les objectifs énergétiques à l'échelle de la Région Occitanie.

En juin 2024, la DDT a annoncé les projets retenus.

### Bilan des remontées de ZAE~~NR~~R sur le territoire intercommunal :

- Quatre communes retenues : Coutens, La Bastide-sur-l'Hers, Rieucros et Roumengoux
- 18 projets photovoltaïques potentiels identifiés : 12 projets sur toiture, 2 projets en ombrière (parking), 4 projets au sol
- 100 % des projets en photovoltaïque

La consultation du CRE de début d'année 2024, annonce également une deuxième vague d'identification de ZAEnR pour, d'une part, pallier les insuffisances pour atteindre les objectifs énergétiques et, d'autre part, pour compléter la programmation pluriannuelle de l'énergie et continuer de faire remonter des zones favorables au développement des EnR. Cette deuxième campagne de recensement s'est engagée entre fin 2024 et début 2025.

En conclusion, les ZAEnR témoignent de la volonté des communes de faciliter le développement des EnR, mais ne sont pas exhaustives. Des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. L'idée est d'identifier des zones à potentiel EnR afin d'y favoriser le développement d'une stratégie de transition énergétique. La complémentarité de ce document avec le futur Schéma opérationnel de développement de projets photovoltaïques permettra de donner un cadre mieux défini au développement des EnR, mais également, d'améliorer la lisibilité des sites favorables à l'implantation des projets EnR pour les porteurs de projets.

## B - Projet Alimentaire Territorial (PAT)

La CC du Pays de Mirepoix (CCPM) poursuit, au côté de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO), le travail initié en 2012 par Marc Carballido qui vise à renforcer les filières alimentaires de proximité en Pays Pyrénées Cathares. Les divers programmes d'actions ont donné lieu à une reconnaissance du Ministère de l'Agriculture à travers le label « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) en 2017 puis, à son renouvellement en 2021.

L'obtention de ce label, donne la possibilité aux deux Etablissements publics de coopération intercommunal (EPCI) de développer un certain nombre d'actions, visant à l'amélioration du contexte agricole local en répondant aux difficultés identifiées lors du diagnostic réalisé par les étudiants de l'Université de Foix en 2021, réparties en plusieurs volets :

- Communication et aide à la commercialisation
- Dispositif « Transmission – Reprise »
- Renforcement de la production vivrière – Agrosite d'Embarou



## Communication et aide à la commercialisation :



### Action 1 : Le guide des producteurs « De la Ferme à la Table »

Cette troisième édition du guide (éditée en 2023) réuni 62 producteurs du Pays Pyrénées Cathares en vente directe, 12 restaurants, 9 artisans de bouche et 7 épicerie et commerces qui proposent la vente de produits locaux.



### Action 2 : La route des producteurs

Pour compléter la publication du guide des producteurs, les deux Communautés de Communes du Pays Pyrénées Cathares font installer des panneaux visibles depuis les routes départementales pour faciliter la localisation des producteurs locaux présentés dans le guide. Au total, sur le territoire de la CCPM ce sont 20 producteurs qui bénéficient de l'installation de ces panneaux. En 2024, 2 agriculteurs ayant bénéficié de l'installation de panneaux lors de la première vague d'installation ont obtenu des autocollants pour pallier l'usure de ceux-ci. En parallèle, 7 nouveaux agriculteurs ont bénéficié de l'installation de panneaux d'indication pour leur exploitation.



### Action 3 : Vidéos promotionnelles

Enfin, afin de boucler la boucle de ce volet, 14 portraits de producteurs de la CCPM ont été réalisés par One Shot Studio, entreprise basée en Pays d'Olmes, qui a proposé un travail de qualité aux producteurs qui se sont portés volontaires pour bénéficier de cet outil de communication. Au total, ce sont 15 vidéos qui ont été tournées auprès des producteurs de la CCPM et publiées sur le site internet du PAT Pyrénées Cathares.

## Dispositif "Transmission - Reprise"

Cette action née en 2017, a permis d'accompagner 19 agriculteurs depuis 2018 dans leur cessation d'activité, dont 7 sur la période 2023 – 2024. Elle prend la forme de « chèques conseils » d'une valeur de 1 000€, 1 500€ ou 2 000€ en fonction de la situation des cédants (cession dans le cadre familial, recherche d'associé ou cession hors cadre familial) qui peuvent être dépensés auprès de professionnels partenaires du dispositif.



Un coup de pouce qui permet souvent d'impulser une réflexion vers une transmission qui n'est pas souvent évidente.

## C - Agrosite d'Embarou

Le projet d'Agrosite à Embarou, porté par la CCPM, a été étudié en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ariège et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Occitanie grâce à une convention tripartite signée en mai 2021. L'objectif étant de développer un projet durable qui doit répondre à plusieurs enjeux : économiques, sociaux, environnementaux et écologiques. C'est la recette d'un projet alimentaire territorial dit "Systémique".

La première phase d'action, entre 2021 et 2023, a pour objectif de structurer le projet. À ce moment, la CCPM a pour objectif de faciliter le renouvellement générationnel dans le tissu agricole local en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs. Pour cela, il est prévu de :

- Installer un chantier d'insertion par le maraîchage ;
- Créer le premier Espace Test Agricole (ETA) en Ariège ;
- Proposer un espace d'installation dédié au maraîchage en demi-gros.

Aujourd'hui, l'association CASTA porte le chantier d'insertion par le maraîchage et l'association Graines d'Embarou gère le dispositif innovant d'Espace Test Agricole (ETA) réunissant une grande diversité de partenaires (La Chambre d'Agriculture de l'Ariège, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, la SAFER, le Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole, Bio Ariège-Garonne, et les testeurs). De plus, une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) Maraîchère, ouverte aux maraîchers de l'Ariège et de l'Aude, a vu le jour pour soutenir la fonction pépinière de l'ETA. Enfin, une station de pompage a été construite sur l'Agrosite pour faciliter l'accès à l'irrigation aux agriculteurs.

L'Agrosite est donc opérationnel. La deuxième phase du projet, lancée en 2024, vise donc à :

- Accueillir des agriculteurs pour apporter une dynamique de développement local au site ;
- Accueillir les premiers testeurs de l'ETA, accompagnés par l'association Graines d'Embarou ;
- Développer les débouchés pour la production bio en demi-gros à l'échelle locale ;
- Initier de nouveaux projets sur l'Agrosite.

### Le recrutement des Agriculteurs

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est fière d'annoncer qu'un agriculteur s'est officiellement installé à l'été 2024 sur la réserve foncière et qu'un deuxième est en cours d'installation :

- **Louis Gaspar**, s'est installé en Juillet 2024. Il se projette sur 4 hectares de la réserve foncière (cf. carte après). Jeune agriculteur, il a 4 ans d'expérience en salariat maraîchage dans l'Ariège et adhère totalement au projet de la CCPM de destiner la production de l'Agrosite d'Embarou à la restauration collective locale. Ainsi, ses productions d'haricots verts, haricots beurre, carottes, salades et navets pourront s'écouler soit directement vers les restaurants collectifs locaux soit vers la Plateforme Terroir Ariège Pyrénées qui officie comme intermédiaire entre les producteurs et les cantines.

- **Alexandre Venisse**, en cours d'installation depuis décembre 2024, se projette sur 4 hectares de la réserve foncière (cf. carte ci-dessous). Ancien agriculteur il souhaite reprendre son activité de maraîchage en demi-gros. Pour réaliser son projet, il s'associe au GAEC de l'Attraction Terrestre basé à Mirepoix et souhaite développer sa production de pommes de terre, courges, tomates, patates douces, oignons, céleris raves, carottes, choux et plus tard de betteraves et radis. Toujours dans l'objectif de fournir la restauration collective locale.

Il reste aujourd'hui 4 hectares pour accueillir une dernière personne en installation classique sur la réserve foncière.



## Espace Test Agricole

L'année 2024 a été une année de restructuration pour l'association Graines d'Embarou, il n'y a eu ni prestation de services d'engagées ni testeur accueilli. Néanmoins, l'association a été mobilisée pour diverses actions :

- **Rencontres de l'Equinoxe organisé par le Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)** : l'association Graines d'Embarou a participé aux rencontres d'accompagnement (« rencontres de l'Equinoxe ») proposées par le RENETA afin de partager les expérimentations et les actions collectives entre ETA. Permettant ainsi de mieux cadrer les objectifs de développement de l'Espace Test Agricole d'Embarou et d'identifier les actions permettant de les atteindre.

- **Visite de la Présidente de Région Occitanie à Embarou** : A l'occasion de la visite de Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, le 20 Mars 2024, Alain Toméo, Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et Jean-Yves Bousquet, Président de l'association Graines d'Embarou, ont pu échanger autour du Projet de l'Agrosite d'Embarou.
- **Entretien du site** : Afin de lutter contre l'Ambrosie et pour entretenir les terres d'Embarou, l'association a réalisé la plantation de luzerne BIO sur les parcelles de l'ETA et sur les parcelles de la réserve foncière d'Embarou.

La fin de l'année 2024 a marqué un tournant pour l'association. Les statuts ont été modifiés et un nouveau budget prévisionnel pour les trois années à venir a été voté. L'ETA d'Embarou est maintenant un ETA éphémère qui pourra accueillir, dès 2025, un testeur pour une durée de 3 ans.

## Travail sur les débouchés

Pour répondre aux enjeux de la loi EGalim, l'ensemble du site est orienté en maraîchage biologique en demi-gros à destination de la restauration collective. Ainsi, en corrélation avec les orientations de l'action « Renforcement de la production vivrière » du PAT du Pays Pyrénées Cathares, la CCPM a entamé un travail de développement des débouchés avec les partenaires de la restauration collective du territoire :

- **Etude sur les débouchés vers la Couronne Toulousaine** réalisée par Bio Ariège Garonne (BAG). Premier travail pour le développement des débouchés, l'idée était d'identifier les liens par lesquels pouvaient émerger des relations entre l'Ariège et la Couronne Toulousaine du point de vue alimentaire.
- **Etude d'opportunité et de faisabilité d'une cuisine centrale** sur la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix dans l'objectif de mutualiser un service de production de repas pour les écoles du territoire. Le projet mène à rencontrer, de nouveaux acteurs de la restauration collective locale mais ne verra pas le jour faute de moyens.
- **Rencontre avec les gestionnaires de la cuisine de Rieucros**. Au cours de l'étude de faisabilité de la cuisine centrale, nous avons pu rencontrer les gestionnaires de la cuisine de Rieucros ainsi que ceux de la cuisine de l'association CASTA à Massat. Si le projet n'a pas abouti, ces rencontres pourraient permettre de mener des expérimentations sur l'approvisionnement des cantines en 2025.
- **Rencontre avec les gestionnaires de la légumerie départementale**. Dans l'objectif de sécuriser les débouchés vers la restauration collective locale, les divers acteurs de la filière se sont réunis à la légumerie départementale afin d'échanger sur le possible développement de l'approvisionnement local des cantines collectives. Ainsi, une livraison test devait être prévue avant la fin de l'année scolaire 2024-2025.

- **Rencontre avec le cuisinier de la cité scolaire de Mirepoix.** Dans la volonté de permettre aux agriculteurs d'Embarou de fournir le restaurant collectif de la Cité Scolaire de Mirepoix, une rencontre a été organisée afin d'élaborer un plan de repas d'expérimentation à mettre en œuvre avant la fin de l'année scolaire. Il s'agissait donc de faire le bilan des denrées nécessaires au plan d'expérimentation et de faire fournir les fruits et légumes par les producteurs d'Embarou. Cependant, un changement de responsable de cuisine a suspendu ce projet. En 2025, il est prévu, avec le nouveau responsable, de mettre en place un accompagnement pour l'introduction de légumes Bios et locaux aux menus des convives.

Un travail plus approfondi est à mener en 2025.

## La convention de co-gestion de la Biodiversité

Depuis fin 2023, la CCPM travaille en collaboration avec l'Association des Naturalistes d'Ariège – Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA-CEN) dans l'objectif de préserver, de valoriser et d'améliorer la biodiversité de l'Agrosite d'Embarou.

Cette idée de collaboration émane des différents échanges autour du cours de l'Hers Vif longeant les bords des terres agricoles depuis de nombreuses années et formant ainsi des encoches d'érosion, lieu de nidification identifié des guêpiers d'Europe.

Afin de préserver cette richesse naturelle, de nombreux échanges avec l'ANA-CEN ont mené à la délimitation d'espaces destinés à faire l'objet d'un plan d'action spécifique pour la protection de la biodiversité. Ce partenariat est cadré par une convention de co-gestion de la biodiversité, signée en Janvier 2025, entre la CCPM et l'ANA-CEN, afin d'établir un diagnostic du site et d'établir un plan d'actions pour la gestion de cette biodiversité.

## Tiers Lieux Agricole

Chaque année, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) publie un Appel à Projets (AAP) « Fabrique de Territoires ». En 2024, la dixième vague de l'AAP permet à la CCPM de proposer un projet innovant et complémentaire au projet de l'Agrosite d'Embarou.

L'idée principale, régissant les orientations de ce nouveau projet, est de développer l'aspect social de l'Agrosite d'Embarou en permettant au Grand Public de découvrir le monde agricole de manière ludique et encadrée grâce à des temps d'échanges entre consommateurs et producteurs et en proposant un lieu d'initiatives citoyennes visant à l'augmentation de la demande en produits locaux sur le territoire.

En parallèle, ce projet de « Fabrique de Territoires » est également l'occasion de renforcer les collaborations autour du projet de l'Agrosite d'Embarou tout en développant de nouveaux partenariats qui permettront au projet de devenir un exemple en termes de transitions sociales et environnementales engagé sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Suite à la présentation du projet à l'ANCT dans le cadre de l'AAE « Fabrique de Territoires », la maison d'Embarou (lieu prévu pour la mise en œuvre de la « Fabrique de Territoires »), a reçu le label « Fabrique de Territoires en émergence ». Cette labélisation permet au projet de bénéficier de financements pour développer les actions de sensibilisation autour du site.

L'année 2025 sera donc l'année de cadrage du projet et de mise en place des premières actions.

## Haies Champêtres

En 2024 et en partenariat avec l'association Haies Ariégeoises, l'association CASTA et le chantier d'insertion Sentier de la CCPM ont participé à l'entretien et à la replantation de plants dans les deux haies champêtres plantées sur le site en 2023.

Ces Infrastructures Agro-Environnementales (IAE) permettent d'assurer la continuité écologique sur l'Agrosite d'Embarou et sont entretenues par les producteurs eux-mêmes.

# 07 - Environnement

## A - La gestion des déchets

En 2024, le service Environnement a déployé un grand nombre de colonnes en Point d'Apport Volontaire (PAV). Ce mode de collecte présente un double avantage : il réduit les coûts, en limitant les sorties des camions, et il optimise les déplacements des équipes, qui interviennent uniquement lorsque les logiciels indiquent que les colonnes sont presque pleines.

L'objectif à terme est de couvrir l'ensemble du territoire avec ce dispositif, afin de supprimer progressivement les bacs individuels des particuliers et de proposer une collecte mieux adaptée aux besoins des professionnels.

D'importants investissements ont été réalisés, tant en matériel (camions, colonnes, etc.) qu'en ressources humaines. Cette modernisation permet une réorganisation du service, avec à la clé plus d'efficacité, des économies financières et une réduction de la consommation de carburant. L'année 2024 a ainsi marqué une étape de transition essentielle pour confirmer la pertinence du système en PAV.

Grâce aux actions de communication et à l'implication active des habitants, le tonnage des ordures ménagères a diminué tandis que le tri sélectif s'est renforcé. Les ambassadeurs du tri jouent un rôle clé : lors de la remise des badges d'accès aux PAV, ils sensibilisent chaque administré aux bonnes pratiques de tri et les incitent à adopter le compostage individuel.





Location d'un camion BOM bi-bennes pour les poubelles classiques



Acquisition d'un deuxième camion-grue (dédié aux PAV) afin de répondre à l'augmentation du nombre de colonnes.

► **Les actions mises en place pour les administrés**

**Permanences du service Environnement : accueil du public**

Afin de permettre à l'ensemble des Mirapiciens de récupérer leur badge d'accès, le service a élargi ses horaires d'ouverture au-delà de ce qui était initialement prévu. Le service a donc accueilli le public du lundi au vendredi jusqu'à 18h00, ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00, du 19 octobre au 21 décembre 2024.

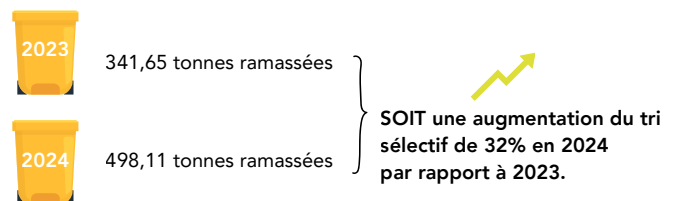
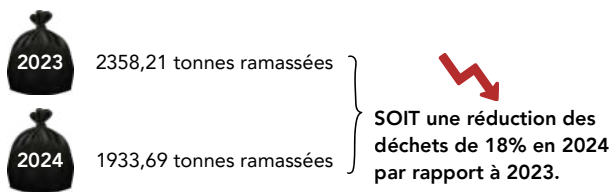
Une **réunion publique** et **neufs permanences sur le marché** de Mirepoix ont également été mises en place afin de renseigner les habitants.

► **La collecte des déchets**

Les valeurs des tableaux ci-dessous sont exprimées en tonnes :

Ordures ménagères (sacs noirs)			
	Camion bi-benne	Camion grue	Total
1 <sup>er</sup> trimestre	394,20	69,64	<b>463,84</b>
2 <sup>ème</sup> trimestre	361,23	96,71	<b>457,94</b>
3 <sup>ème</sup> trimestre	411,45	131,72	<b>543,17</b>
4 <sup>ème</sup> trimestre	312,64	156,1	<b>468,74</b>
<b>Annuel</b>	<b>1479,52</b>	<b>454,17</b>	<b>1933,69</b>

Tri sélectif (sacs jaunes)			
	Camion bi-benne	Camion grue	Total
1 <sup>er</sup> trimestre	79,90	35,06	<b>114,96</b>
2 <sup>ème</sup> trimestre	70,87	39,54	<b>110,41</b>
3 <sup>ème</sup> trimestre	84,06	62,22	<b>146,28</b>
4 <sup>ème</sup> trimestre	58,10	68,36	<b>126,46</b>
<b>Annuel</b>	<b>292,93</b>	<b>205,18</b>	<b>498,11</b>



Nous constatons donc, une nette augmentation du tri général sur la collectivité.

## Tonnages collectés en déchetterie :

Matériaux	T1	T2	T3	T4	Total	Évolution 2023
Acier	5,269	4,835	9,984	9,919	30,007	23% en plus
Aluminium	0	2,04	1,616	3,423	7,079	60% en plus
FILMS PE/PP	7,73	7,276	5,716	9,304	30,026	25,5% en plus
FLUX DEV	6,221	7,377	8,241	9,974	31,813	37% en plus
JM 1.11	0	0	0	0	0	0,877 Tonnes en moins
MIX PE/PP	6,028	4,448	5,724	10,356	26,556	24,5% en plus
PCC 5.03	2,12	3,881	1,838	4,736	12,575	27,5% en plus
PCM 5.01	1,293	4,808	4,028	6,481	16,61	47% en plus
PCNC 5.02	26,893	22,346	28,653	42,122	120,014	15,8% en plus
PET Q9	3,684	4,558	5,707	7,52	21,469	10,8% en plus
REFUS	39,299	40,389	49,763	25,603	155,054	37,4% en plus
<b>Total général</b>	<b>98,537</b>	<b>101,958</b>	<b>121,27</b>	<b>129,438</b>	<b>451,203</b>	
<b>Carton Déchetterie</b>	<b>19,600</b>	<b>28,573</b>	<b>28,448</b>	<b>25,575</b>	<b>102,196</b>	<b>20,6% en plus</b>
Verre	110,99	123,65	155,55	121,95	512,140	1% en moins
Papier	31,52	35,239	33,401	37,792	137,952	1% en moins

## B - La piscine


**27808**

Entrées globales en 2024


**3996**

Personnes en cours collectifs


**95**

Entrées offertes aux enfants durant l'été


**809**

Cours natation (collectifs)


**5737**

Associations (plongée et natation)


**9922**

Cours piscine écoles



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

20

# 08 - Pôle social

## A - L'accueil des publics

 **3250**  
personnes accueillies

 **4500**  
contacts téléphoniques

 **+ 20 adhésions**  
Augmentation des adhésions\*

\*par rapport à 2023

 **15**  
apprenants  
Ateliers d'alphabétisation


 **222**  
orientations de  
bénéficiaires du RSA

 **1959**  
accompagnements individuels  
Accompagnement France Services

 **87**  
accompagnements individuels  
Accompagnement France Services en itinérance  
sur le territoire de la Communauté de communes

- 27 personnes à Lérans
- 24 personnes à La Bastide sur l'Hers
- 13 personnes à Dun
- 23 personnes à Rieucros

 **32**  
entretiens d'accompagnement  
Point Conseil Budget (PCB)

 **557**  
bénéficiaires  
Centre Local d'Information et  
de Coordination (CLIC)

## B - Actions collectives : Une nouveauté 2024

### Partenariat Mission Locale :

Le PCB a mis en place un partenariat avec la Mission Locale de Mirepoix afin de :

- Sensibiliser les jeunes à la gestion du budget : importance et utilité de gérer son budget au quotidien
- Avoir une meilleure maîtrise de son budget : Apprendre à faire un budget / anticiper les dépenses
- Amener vers une autonomie budgétaire
- Favoriser l'éducation budgétaire afin de prévenir le surendettement
- Informer sur les aides financières possibles en matière de logement, énergie...

3 ateliers collectifs se sont tenus entre septembre et novembre :

- “Comment maîtriser son budget ?” : 7 participants
- “Les différents moyens de paiements” : 6 participants
- “Apprendre à gérer son argent en jouant” avec mise à disposition par la Banque de France du jeu : “Mes questions d’argent” : 6 participants. Atelier coanimé avec la référente PCB du Pays d’Olmes.

Ces ateliers collectifs pourront être reconduits avec d’autres thématiques et proposés auprès d’autres types de publics.

## Partenariat PCB Lavelanet/Mirepoix :

Les PCB du Pays de Mirepoix et du Pays d’Olmes ont coconstruit et coanimé des ateliers cuisine qui s’adressent aussi bien aux personnes ayant un accompagnement budgétaire auprès du PCB qu’aux personnes intéressées par les thématiques budgétaires autour de l’alimentation.

Ces ateliers sont l’occasion d’apprendre, de façon « ludique » et très concrète, la gestion du budget mais également la gestion du temps, l’organisation et l’importance du « bien manger ». Ils permettent d’aborder d’autres thèmes autour de l’alimentation comme savoir composer un menu équilibré, le décryptage des étiquettes alimentaires, les pièges de la publicité et du marketing etc.

En 2024, deux ateliers ont été organisés au Centre social de Lavelanet en octobre et décembre et ont réuni en moyenne 5 personnes.

Ces ateliers pourront être pérennisés et se dérouler à tour de rôle sur les deux secteurs.

## C - La Cyberbase



visites en accès libre



visites en ateliers collectifs



adhérents

Le fait de proposer un programme mensuel a permis aux usagers de prendre en compte la répartition des accès libres et des ateliers ce qui explique une fréquentation active sur les deux activités et une augmentation du nombre de personnes accueillies.

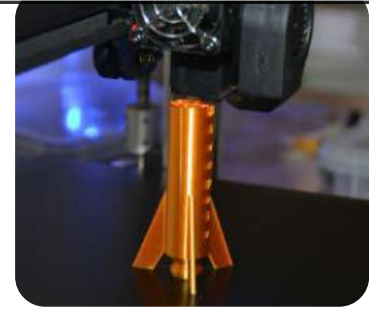
En effet, beaucoup de retraités fréquentent la cyberbase et ces derniers ont besoin d’avoir une programmation régulière afin de pouvoir répondre à leurs inquiétudes vis-à-vis du numérique et de constituer des repères temporels.

Les ateliers bureautiques (Word et Excel) remportent toujours un vif succès à condition d’amener le public à l’utilisation de ces deux logiciels avec des exemples de la vie quotidienne : établir un budget, créer un tableau, créer une carte ...

On peut remarquer que les heures d’accès libres accompagnées permettent au public de peaufiner les apprentissages entrevus dans les ateliers mais c’est aussi un lieu de cohésion sociale où les usagers viennent pour régler des problèmes numériques mineurs (perte mot de passe, perte de données sur PC ou smartphone, problème d’impression ...).

Aussi, grâce à la fondation Berger Levrault, la cyberbase a pu acquérir une imprimante 3D. Cet outil permet de réparer les jeux de la ludothèque et de travailler le volet « transition écologique ».

En 2025, des ateliers collectifs seront proposés autour de cette nouvelle technologie.



## D - L'accompagnement du Conseiller Numérique



Accompagnements individuels

Les ateliers individuels permettent aux personnes accueillies d'être plus à l'aise et d'avoir un suivi personnalisé. La résolution de leur problème est plus précise et correspond aux attentes de chacun : toutes les problématiques peuvent être abordées.

Cette proposition d'accompagnement favorise l'échange et la relation de confiance.

## E - La Ludothèque

Les ludothèques se définissent comme des espaces culturels et socio-éducatifs contemporains, des lieux d'animation autour du jeu et du jouet et des lieux de prêt. Elles ouvrent la porte à l'imaginaire et amènent aussi à la règle de jeu, la règle du lieu. Le plaisir et la règle sont les mots-clefs des ludothèques. Devenues de véritables équipements de proximité, favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, les ludothèques sont des partenaires à part entière d'un territoire.



Familles



Prêts de jeux



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

**Les espaces éphémères de la ludothèque intercommunale :**

- La grainothèque,
- La jardinothèque (en collaboration avec le jardin collectif)
- Une terrasse extérieure sécurisée pour recevoir les familles en toute sérénité.

**Les nouveautés de l'année :**

- Un espace jeux vidéo,
- Une costumothèque,
- Une boîte à livres,
- Une boîte à jeux.

La Ludothèque reçoit tous les publics, de la petite enfance aux séniors, à la ludothèque l'Astronome de Mirepoix et se déplace auprès des Centres de loisirs, des A.L.A.E, du club des seniors de Dun et à l'A.D.A.P.E.I de Mirepoix. Elle propose également des évènements tel que la Nuit des étoiles.



## F - Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

En 2024, il y a eu 92 séances proposées aux familles (276 heures d'ouverture sur l'année), réparties entre les mercredis matin (42 accueils), les samedis matin (8 accueils) et les jeudis après-midi (42 accueils).

**568 accueils au total.**

Sur l'ensemble des familles accueillies, de nombreuses mères sans emploi viennent rencontrer d'autres personnes afin de vaincre leur isolement durant la journée : elles peuvent être confrontées à la solitude et à la difficulté de gérer émotionnellement leur(s) enfant(s).

Le LAEP leur permet de bénéficier d'une ambiance conviviale, de n'être plus seule ou en tête à tête avec leur enfant, d'échanger avec des professionnelles sur des sujets sensibles et de rencontrer d'autres familles parfois dans la même situation.

## G - L'Animation Collective Famille (ACF)

Le Pôle Social met en place des ateliers collectifs animés par les référents ACF afin de :

- Créer du lien entre les participants, créer une dynamique de groupe,
- Assurer la promotion des ateliers, assurer la gestion budgétaire de l'activité,
- Associer ces différents ateliers à des événements ponctuels,
- Impliquer les participants à être un peu plus acteurs de leurs actions,
- Assurer la logistique...



## H - Le jardinage

### ► Le jardin partagé

L'atelier jardin dispose d'une parcelle de terrain de 800 m<sup>2</sup> qui est située dans un espace destiné aux jardins ouvriers.

#### Objectifs généraux :

- Apprendre à produire ses propres légumes dans une démarche d'agriculture raisonnée,
- Expérimenter de nouvelles techniques de production légumière (notamment inspirées de la permaculture)
- Réaliser une économie budgétaire en cultivant ses propres légumes,
- Consommer des produits sains sans pesticide.

Le jardinage permet d'illustrer concrètement le « faire ensemble ».

#### Public accueilli :

Cet atelier est ouvert à tous, il peut compter sur « un noyau dur » de jardiniers très investis dans le projet auxquels d'autres personnes viennent se greffer.

Il s'agit d'un public hétérogène, personnes retraitées, en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux, personnes « lambda » désireuses de s'initier au jardinage...



## H - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le CLAS contribue à soutenir les enfants, en petits groupes, dans leur travail scolaire. Au delà d'une simple aide aux devoirs, les CLAS sont des programmes de soutien à la scolarité.

Le CLAS, confié momentanément au secteur Jeunesse, a réintégré le pôle Social à la rentrée 2024 et la coordination du dispositif est portée par les référents famille. L'animation auprès des enfants est toujours encadrée par deux animateurs du secteur Jeunesse.

Organisation : Deux créneaux dédiés sont mis en place le mardi pour les CP/CE1 et le jeudi pour les CE2 au CM2, de 16h30 à 18h00.

Effectifs : Chaque créneau peut accueillir 10 enfants maximum.



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com

# 09 - Service Enfance-Jeunesse

## A - Les grands changements

- Arrivée d'une nouvelle direction : une directrice du pôle Socio-éducatif et une directrice adjointe du service Enfance-Jeunesse.
- Travail autour d'une nouvelle tarification du service Enfance-Jeunesse (pour les ALAE, ALSH et séjours), approuvée par une délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024 pour une entrée en application au 1er janvier 2025.
- Mise à jour et réécriture des règlements intérieurs Enfance et Jeunesse avec une mise en application au 1er décembre 2024.
- Signature de la convention de renouvellement du PEDT et de sa charte approuvée par une délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024. Délai accordé par Jeunesse et Sport pour une réécriture du PEDT en 2025.
- Acquisition d'un mini bus publicitaire pour le service le 24 septembre 2024. Un grand remerciement est adressé aux annonceurs qui ont financé le véhicule : JB MECA 09, LCA ARIEGE, SAS NICO PEINTURE, SAS AB TP, CAMPING LES NYSADES, SASU LA VERTE D'OC, CENTURY 21 IMMO SUD CALVET SAS, ARIEGE CONFORT CLIMATIQUE SAS, SARL SMF KART LE KART'ARE, SUPER U MIREPOIX DISTRIBUTION, SOLA PERE ET FILS SARL, SMP TRANSFRET & TRAVAUX PUBLICS, EARL DU CAMP DI SERS, BOUHJAR LAHSINI SARL ET CBIT SARL.

## B - Un retour à l'eau pour les séjours d'été enfance-jeunesse

Le service enfance-jeunesse a remis en place les séjours sur le mois de juillet 2024. Ces séjours ont eu lieu au camping l'Oasis-California à Le Barcarès.

4 séjours ont été proposés :

- Séjour maternel 3-6 ans du 8 au 10/07 pour 5 enfants
- Séjour élémentaire 6-8 ans du 8 au 12/07 pour 11 enfants
- Séjour élémentaire 9-11 ans du 15 au 19/07 pour 15 enfants
- Séjour jeunesse 11-17 ans du 22 au 26/07 pour 15 enfants



## C - Des exemples de projets mis en place sur l'année

### **Projet Marionnette à Lérans autour de la thématique du harcèlement scolaire :**

6 enfants de l'ALAE de Lérans, ont créé un spectacle de marionnettes autour d'un thème qui les touche profondément : le harcèlement. Une représentation a été donnée auprès des familles au mois de juin 2024.

### **Projet Journée Olympiade pour les centres de loisirs élémentaires :** Les centres de loisirs ont fait leurs Olympiades !

Les équipes d'animation ont proposé des activités ludiques et sportives sur le thème de l'eau et des JO, par équipe, avec une remise de médailles et un goûter festif à la clé.

### **Intervention de l'association "Pourquoi pas moi" pour les centres de loisirs :**

L'association « Pourquoi pas moi », déficients visuels de l'Ariège, est venue sensibiliser les jeunes enfants aux handicaps visuels en proposant des parcours et jeux éducatifs les yeux bandés. Un beau moment de partage, de tolérance et de bienveillance pour les enfants et les équipes.

**Journée Halloween :** en collaboration avec le Pôle social, les enfants ont pu vivre une journée remplie de frayeurs, mais aussi de rigolade, de bonnes choses à manger et de surprises ! Le matin, atelier-cuisine et l'après-midi, l'équipe de la médiathèque est venue raconter deux histoires effrayantes aux enfants.

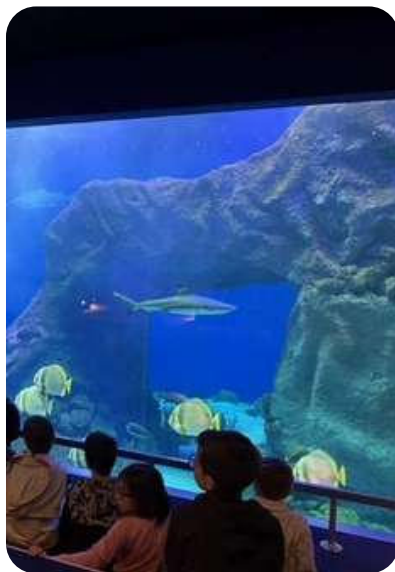
La journée s'est achevée par une chasse aux bonbons.



**Projet intergénérationnel** : en collaboration avec l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Mirepoix, les enfants de l'ALAE de Mirepoix ont partagé des temps d'activités et de convivialité avec les résidents de la maison de retraite.

Un vrai projet d'interactions et d'échange intergénérationnel.

**Les sorties aux centres de loisirs** : pendant les vacances scolaires, les enfants ont pu profiter de nombreuses sorties éducatives et de loisirs en fonction des thèmes définis dans les programmes (magic park, ferme, visite chez les pompiers, aquarium, patinoire, équitation, visite de château, parc de la préhistoire, spectacle de marionnettes, musées etc).



**Sorties ski/montagne jeunesse** : les animateurs jeunesse ont permis à un groupe de jeunes de profiter d'une journée au ski et d'un bivouac dans un gîte à la montagne.

**Soirées jeunesse** : plusieurs soirs dans l'année, les animateurs jeunesse organisent des soirées à thème (raclette, jeux vidéo, cinéma...) pour partager des moments conviviaux avec les jeunes.

**Rencontres sportives avec les jeunes de Lavelanet** : le secteur jeunesse de la CCPM et celui de Lavelanet travaillent en partenariat et se retrouvent fréquemment pour des rencontres sportives.



## D - Quelques chiffres

### Fréquentation des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE périscolaires) :

*Données recueillies pour la période de janvier à juin 2024*

- ALAE du matin : 199 enfants accueillis en moyenne par jour
- ALAE du midi : 392 enfants accueillis en moyenne par jour
- ALAE du soir : 241 enfants accueillis en moyenne par jour

### Fréquentation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres de loisirs extrascolaires) :

*Données recueillies pour la période de janvier à juin 2024*

- ALSH mercredis : 46 enfants accueillis en moyenne par jour
- ALSH vacances scolaires : 86 enfants accueillis en moyenne par jour
- ALSH vacances d'été : 117 enfants accueillis en moyenne par jour
- ALSH secteur jeunesse : 20 jeunes accueillis en moyenne par jour

## E - Les projets à venir pour 2025

- Elaboration du nouveau PEDT 2025-2028 et du premier comité de pilotage.
- Mise en place d'un portail famille pour les facturations, paiements et réservations des ALAE et ALSH en ligne dématérialisés.
- Passage de la garderie de Moulin-Neuf en ALAE au 1er janvier 2025.
- Application des nouveaux tarifs au 1er janvier 2025.



# 10 - Chantier d'insertion intercommunal

## A - Les actions et les projets mis en œuvre

- Le Chantier d'Insertion a répondu à un appel à projet du programme Fonds social européen : « **Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive** » inclus dans la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale ».
- L'équipe a candidaté à la formation action Structure d'insertion par l'activité Économique et l'entreprise vers l'Emploi (SEVE 3) et a organisé des événements avec des entreprises.
- La 3ème édition du "**Gueuleton**" a eu lieu au Camping/Restaurant la Régate avec la présence de 9 entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et l'Artisanat et 4 mairies. L'offre de services aux entreprises et les possibilités de stages ont fait l'objet d'une présentation.
- 3 "**Jobs Café**" organisés sur l'année ont permis d'accueillir dans les locaux 11 entreprises. Ces dernières ont pu présenter leurs offres de postes, attendus et conditions de travail à tous les Salariés en Transition Professionnelle (STP).
- 3 **Visites d'entreprises** ont également été réalisées avec tous les STP du Chantier d'Insertion
- Enfin, durant une ½ journée des anciens salariés du Chantier, aujourd'hui en emploi, sont venus présenter leurs parcours aux STP actuels du Chantier.
- L'adhésion au **Club des entrepreneurs des Pyrénées Cathares** a permis de participer à des manifestations organisées par des chefs d'entreprises. Des visites d'entreprises ont pu être programmées et des périodes de stages pour les STP ont été négociées.
- L'équipe a participé à l'élaboration du Forum de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) orchestré par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et la Protection des Populations (DDETSPP) « **l'Economie Inclusive en Ariège** » avec toutes les structures de l'IAE du territoire. Un stand était dédié au Chantier d'insertion de la CCPM et 5 STP sont venus témoigner de leurs savoir-faire professionnels auprès des partenaires, entreprises et financeurs conviés à cette manifestation. Les ilots Flottants, nichoirs, mangeoires et hôtels à insectes réalisés par les équipes ont par ailleurs été exposés lors de cette rencontre.
- Les encadrants Techniques « sentiers » du Chantier participent à une réflexion sur les aménagements des Breilhs de l'Agrosite d'Embarou.
- L'équipe du volet entretien des sentiers de randonnée a réalisé l'**aménagement paysager du siège administratif de la CCPM** et a installé des hôtels à insectes pour améliorer et enrichir la biodiversité du site. Ils ont également installé un autre hôtel à insectes dans l'école de la Bastide-de-Bousignac pour permettre aux petits et aux grands de participer à l'effort de soutien à la biodiversité.

- En juin 2024, a eu lieu un **spectacle de marionnette** sur le thème du harcèlement scolaire élaboré et mis en place par une STP accompagnée de son encadrant technique.
- Le travail de partenariat entre le Service Enfance Jeunesse et le Chantier d'Insertion se poursuit et se renforce par des actions communes et des accompagnements plus identifiés.
- Comme en 2023, une salariée en transition professionnelle a bénéficié d'un **accompagnement** BPJEPS Animation Sociale et a obtenu le diplôme.
- Le Chantier d'Insertion s'est positionné sur le **Programme PEP'S** (Parcours Emploi Personnalisé Sécurisé). Une convention avec le Département a été signée. Et dans ce cadre, l'équipe du volet entretien des sentiers de randonnées accueille depuis septembre une personne sur des temps de présence personnalisés.
- Le **comité de pilotage 2023**, présenté de façon originale et ludique, a permis à tous les participants (financeurs, partenaires et prescripteurs) de s'exercer au jeu du PASS POUR L'EMPLOI. Cette rencontre s'est clôturée par le visionnage d'une vidéo présentant le Chantier d'insertion à travers deux témoignages d'anciens salariés.

## B - Les postes : bilan et caractéristiques

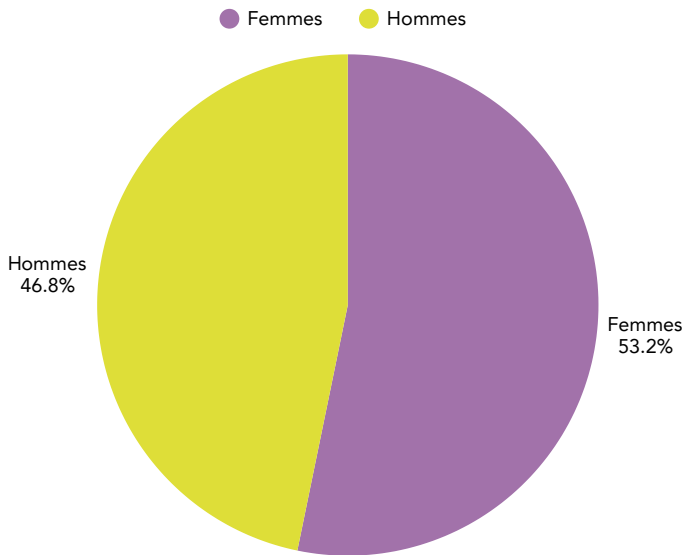
- Nombre de postes d'insertion conventionnés par l'Etat : **27 postes** (soit 20,03 ETP au 31 décembre)
- Nombre de postes réellement occupés pendant l'année : **20.31 ETP**
- Taux moyen d'occupation des postes d'insertion : **101 %**
- Nombre d'heures travaillées par les salariés en insertion : **36 972 heures.**
- Durée moyenne du parcours en Accompagnement Chantier Insertion (ACI) des personnes sorties pendant l'année : **12 mois.**
- Nombre de salariés en insertion embauchés pendant l'année : **35.**



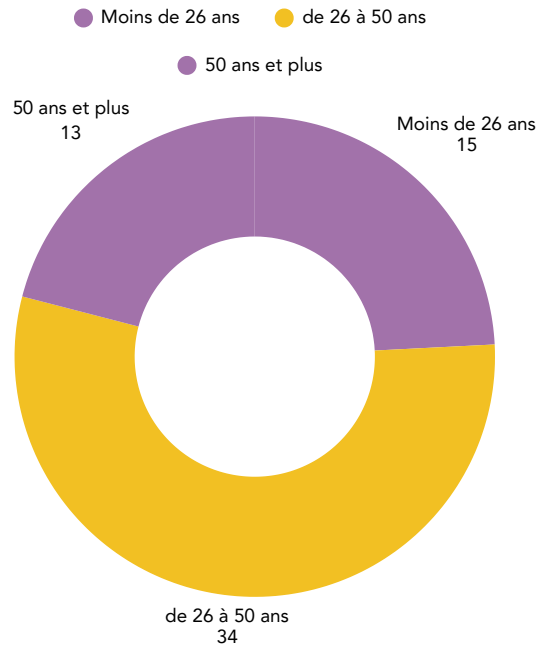
## C - Salariés en insertion

Nombre de salariés en transition professionnelle présents au cours de l'année : **62**

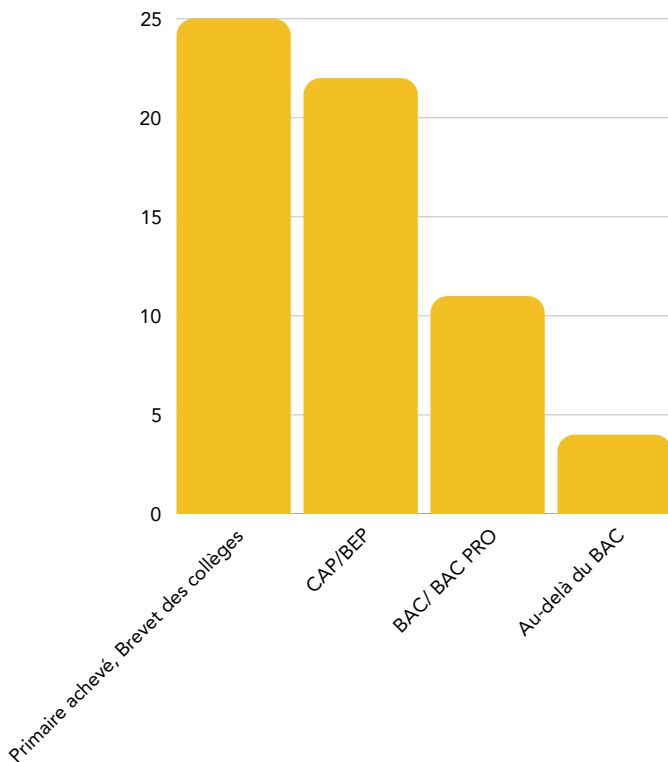
### Répartition Hommes / Femmes



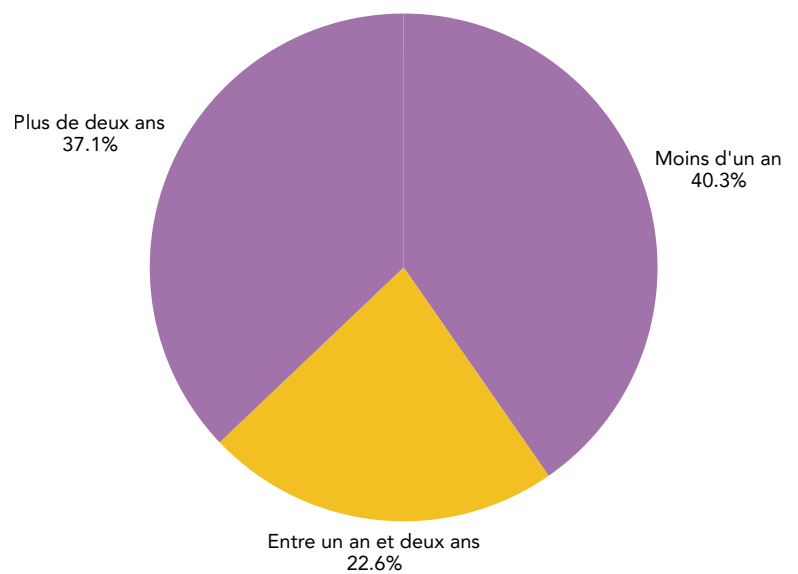
### Répartition par tranches d'âges



### Niveau de qualification

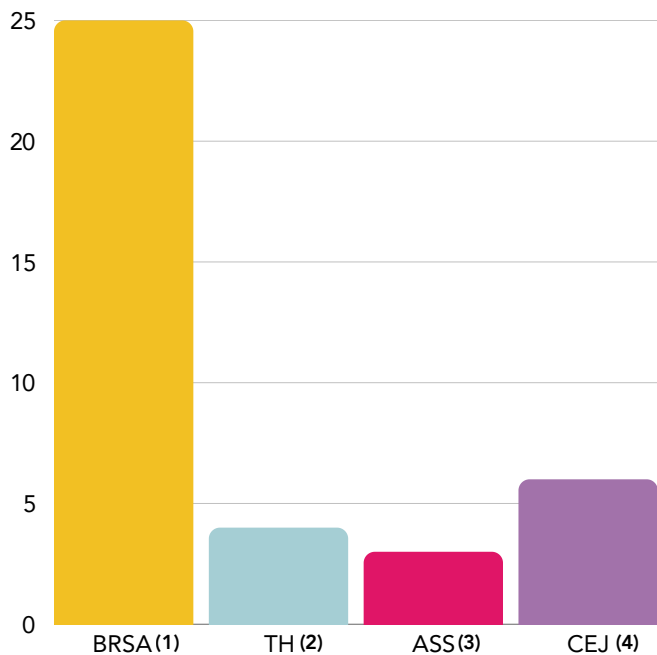


### Ancienneté dans le chômage



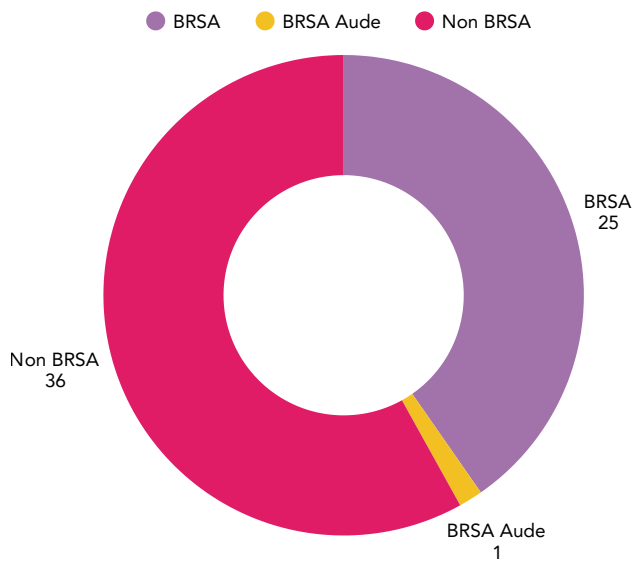


### Public prioritaire



(1) Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (3) Allocation de Solidarité Spécifique  
(2) Travailleur Handicapé (4) Contrat d'Engagement Jeune

### Bénéficiaires du RSA



## D - Salariés en insertion : le suivi

**Nombre de salariés sortis : 35 dont 26 sorties validées + 6 sorties non validées (parcours moins de 3 mois) + 3 sorties maladie**

Sorties	Réalisées	Pourcentage
<b>Total validées</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>
<b>SORTIES DYNAMIQUES</b>	<b>15</b>	<b>58%</b>
<b>Emploi durable</b>	<b>7</b>	<b>27%</b>
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur	2	
Embauche en CDI aidé par un autre employeur		
Embauche en CDI dans la structure		
Embauche en CDD (sans aide publique) ou intérim d'une durée de 6 mois et plus	3	
Intégration dans la fonction publique	1	
Création ou reprise d'entreprise	1	
<b>Emploi de transition</b>	<b>3</b>	<b>11%</b>
Embauche en CDD (sans aide publique) ou intérim de moins de 6 mois par un autre employeur	3	
Embauche en contrat aidé en CDD par un autre employeur (hors IAE)		
<b>Sorties positives</b>	<b>5</b>	<b>19%</b>
Embauche pour une durée déterminée dans une autre SIAE	1	
Entrée en formation	3	
Autres sorties reconnues positives		
Prise des droits à la retraite	1	
<b>Autres sorties</b>	<b>11</b>	<b>42%</b>
Chômage	8	
Inactif		
Sans nouvelle	3	

# 11 - La médiathèque intercommunale

## A - Quelques chiffres



320 nouveaux inscrits



2057 inscrits actifs \*



+ de 66 000 prêts de documents par an

*\*et de nombreux « fréquentants » (non-inscrits mais qui viennent lire, travailler, jouer aux jeux vidéo, faire des recherches sur internet...)*

## B - La biblionomade

La biblionomade qui a pris ses premiers quartiers dans les écoles du territoire se déploie aujourd'hui de plus en plus vers des actions ciblées en fonction de besoins spécifiques.

L'idée du nomadisme étant non seulement de se déplacer mais de laisser le moins d'empreinte possible, le véhicule dédié est électrique, le mobilier est en carton pour une empreinte écologique très faible et il a été fabriqué par une artisane ariégeoise. Une bibliothèque de poche maille les villages pour être au plus près des usagers.

## C - Projet de portail numérique départemental de la lecture publique avec la BDA POM 09 :

Le site de la Bibliothèque Départementale de l'Ariège (BDA) et les sites de chaque réseau intercommunal de l'Ariège ont fusionné pour laisser place à "POM09" le Portail des Médiathèques, un nouveau portail départemental de la lecture publique unique en France et novateur.

Ce portail numérique donne accès à une variété de ressources avec un catalogue de plusieurs milliers de documents et à l'agenda des animations des bibliothèques ariégeoises. Il est désormais possible pour les usagers de consulter le catalogue de la BDA et d'effectuer des réservations en toute autonomie. Le site propose l'accès à de nombreux services en ligne disponibles et accessibles 24/24 avec de la presse en ligne, des films, des documentaires, de la musique, des conférences, l'apprentissage du code, les langues... Depuis février 2024, de nouveaux services sont disponibles sur la plateforme Tout apprendre : du soutien scolaire, la vie professionnelle (droit...), des loisirs (cuisine, couture...) et une nouvelle plateforme est en ligne : **Cortex**, avec des ressources pour l'accès à l'éducation, à la culture et à la solidarité. Elle rend les médias (télévision, podcast, radio, cinéma, journaux, etc.) accessibles aux personnes en situation de handicap.

## D - Projet de réaménagement de l'espace petite enfance et de l'espace musique et son de la médiathèque

Ces dernières années, pour rendre la bibliothèque plus attractive et modulable, une partie du mobilier de la médiathèque a été remplacé, et l'ancien recyclé en interne : des étagères sur roulettes, des bacs à BD, des tours à mangas et des fauteuils ont permis de moderniser les espaces et de favoriser le bien être des publics qui la fréquentent.

Cette année, l'un des projets majeurs est de réaménager l'espace petite enfance. Le parti pris engagé aura pour objectif de le rendre aussi « cosy » que fonctionnel, modulable et chaleureux. Un espace et des animations inviteront les plus jeunes publics à intégrer le lieu.

À l'accueil, une artiste va peindre une fresque végétale pour conjuguer l'intérieur et le jardin.

Le pôle musique et son sera déplacé à l'étage et bénéficiera de mobilier correspondant aux attentes, usages et besoins du public.

Des dossiers de subventions ont été déposés auprès de la DRAC et du Département. Voici les coûts de ce projet :

- 2 622 € HT sur le projet numérique dont un autofinancement de 524,40€
- 20 581,94 € HT sur le projet petite enfance dont un autofinancement de 7 203,69€.

La mise en place de ces actions débutera au dernier trimestre 2025.

## E - Des services pour tous :

Pour ceux qui ne peuvent se déplacer il existe un service de portage à domicile.

Les personnes en situation de handicap visuel peuvent bénéficier de prêt de matériel adapté pour continuer la lecture ou lire autrement, le victor stratus (lecteur audio en braille), loupes...

## F - Des collections variées et revalorisées :

Chaque culture est légitimée sans apposer de jugement de valeur qui ostraciserait une partie des usagers. Chacun et chacune doit se sentir accueilli, quelque soit le niveau socio-économique et l'appétence culturelle de chaque individu.

**37 684 documents** sont présents sur les étagères du réseau : des livres, magazines, vinyles, CD, DVD mais également les collections virtuelles accessibles en ligne.

De nouvelles acquisitions de documents FAL (Facile à Lire) en direction des publics en fragilité linguistique et pour les personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire sont proposés : romans, documentaires, livres en gros caractères, livres-audio, livres pour les personnes atteintes de troubles neuro développementaux (troubles Dys...).

Un don de livres offerts par La Calandreta (école occitane associative située à Pamiers) émaille déjà les collections. Une signalétique de tout le secteur adulte en français et occitan sera étudiée sur 2025 afin de mettre en relief notre socle de culture commune.

## G - De nouveaux services

Le réseau de Lecture propose le prêts de lecteurs DVD pour les personnes qui ne sont pas ou plus équipées.

## H - Les animations

**Une programmation riche et variée pour tous les publics :**

- Nuit de la lecture le vendredi 20 et le samedi 21 janvier sur le thème du corps.
- Prix des bébés lecteurs.
- Par-ci par-là 2024 sur le thème du sport en partenariat avec la BDA.
- Shadow à Dun.
- Fidèle au poste.
- Biblienfolies.
- Mémoire en short
- Sur les pas de Raymonde Tricoire.
- Café Papote sur la rentrée littéraire et un second sur littérature et cinéma.
- A petits petons
- Animations dans les communes avec la biblionomade.
- Escape game avec l'ALAE autour de l'album pour enfants Cornebidouille.
- Concours artistique autour de la comptine de la souris verte.

**Des animations régulières avec différents partenaires :**

105 accueils de classes sur l'année, des animations en direction de la petite enfance 1 fois par mois. Une animation mensuelle à l'EHPAD auprès des aînés, du portage à la Lausada. Du portage à domicile auprès des plus fragilisés.

Des animations ponctuelles auprès des centres de loisirs.

De nouvelles actions avec de nouveaux partenaires, Pays Art et d'Histoire, sophro et atelier d'écriture...



# 12 - La communication

## Quelques chiffres



**3000 suivis sur Facebook**  
**+ 121 abonnés**



**366 followers sur Instagram**  
**+123 abonnés**



**515 Abonnés LinkedIn**  
**+169 abonnés**

- Edition du guide éco-citoyen, du guide pratique, du Carnet de Mirepoix
- Edition d'une newsletter mensuelle
- Création de l'ensemble des supports de communication des services intercommunaux (+1300)
- Création des maquettes de signalisation des services (véhicule, panneaux d'entrée...etc)
- Mise en place de toute la signalétique sur l'ensemble des bâtiments
- Organisation des événements officiels



## **Communauté de Communes du Pays de Mirepoix**

30 cours du Maréchal de Mirepoix  
09500 Mirepoix

### **Crédits photos :**

©Communauté de Communes

**Directeur de publication et rédaction :** Service communication

**Photos et illustrations :** ©Canva

Réalisé en 2025.



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2025

Application agréée E-legalite.com